



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Participation citoyenne dans le processus de développement local en milieu rural au Rwanda. Cas du PROFADEL dans le district de Nyanza

Présenté par

RUBIBI Olivier

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département : Administration et gestion

Spécialité : Management de projets

Dimanche 14 Avril 2013

Directrice : Madame Danièle Bordeleau

Devant le jury composé de :

Madame Danièle Bordeleau Directrice du département Administration - Gestion, Université Senghor, Alexandrie.	Présidente
Monsieur Shérif Delawar Professeur à l'Académie arabe des sciences et des technologies	Membre
Monsieur Lucien Gendron Professeur, Université du Québec à Chicoutimi	Membre

Remerciements

Ce travail de recherche n'aurait pas abouti sans la contribution de plusieurs personnes que nous tenons à exprimer notre reconnaissance. Mes remerciements vont :

Au gouvernement de la République du Rwanda pour m'avoir donné l'autorisation et l'aide requise pour venir poursuivre mes études à l'université Senghor d'Alexandrie pendant deux ans;

A Madame Danièle Bordeleau, Directrice de département Administration et Gestion de l'Université Senghor pour son appui, soutien, assistance et conseils précieux pendant toute la durée de notre formation à l'Université Senghor et lors de notre stage professionnel; ainsi qu'à madame Suzanne Youssef, assistante de direction au département administration et gestion, pour son ouverture et sa disponibilité.

A l'OIF qui a initié le PROFADEL au Rwanda et qui m'a permis d'y faire mon stage de formation professionnelle et plus particulièrement Madame Adjara Diouf, spécialiste de programme, chargée du développement local à la direction du développement durable et de la solidarité de l'OIF, pour avoir facilité mon intégration lors du stage au sein du PROFADEL au Rwanda;

A Monsieur MUSINE Juvénal, mon encadreur de stage, qui est aussi le secrétaire général de la fédération Imbaraga l'organisme relais chargé de mettre en œuvre le PROFADEL dans le district de Nyanza, pour sa disponibilité et sa transmission du savoir pendant le stage. Mes remerciements vont aussi à tout le personnel de la fédération Imbaraga pour m'avoir intégré et aidé dans la persévérance sur le terrain. Leurs conseils, critiques, et orientations m'ont été d'une grande utilité dans l'atteinte de mes objectifs de stage de formation professionnelle;

Enfin, je ne pourrais pas oublier de remercier les autorités et la population locales des secteurs de Busasamana et Kigoma concernés par le PROFADEL pour leur coopération et disponibilité précieuses.

A toutes les autres personnes qui m'ont soutenu d'une façon ou d'une autre, je leur dis grand merci.

Dédicace

Ce mémoire est dédié à :

- Mon défunt père SERUBIBI Séverin,
- Ma très chère Maman GAHONGAYIRE Marie pour son amour inestimable et son soutien inconditionnel dans mes études,
- Mes sœurs MUKESHIMANA Médiatrice, MUREKATETE Jocelyne et mon frère NDAYISHIMIYE Steve pour leur affection et appui durant ma formation. Qu'ils trouvent ici notre appréciation de leurs actes inoubliables.
- Toute ma grande famille, qui m'a toujours témoigné d'une grande attention.

Résumé

Il y a treize ans, le Rwanda se lançait dans une ambitieuse politique de décentralisation démocratique visant à donner au peuple rwandais à tous les niveaux, la capacité de participer activement à la transformation politique, économique et sociale du Rwanda. La politique nationale de décentralisation adoptée en mai 2000 par le Gouvernement rwandais a pour objectif global d'assurer le renforcement des capacités politiques, économiques, administratives, techniques et de gestion des populations en vue de la lutte contre la pauvreté par leur participation dans la planification et la gestion de leur propre développement. Le Gouvernement rwandais considère donc la décentralisation comme un instrument de renforcement des capacités politiques des citoyens, une plateforme pour une démocratie durable, une structure de mobilisation des énergies nécessaires pour le développement économique, la réconciliation nationale et l'intégration sociale.

Mais selon divers débats et recherches, un problème persiste quant à l'inadéquation entre cette volonté affichée par le gouvernement Rwandais de faire participer la population locale dans le processus de développement local et la pratique sur le terrain. C'est dans ce contexte que l'étude analyse l'application de la politique nationale de décentralisation qui consacre la participation citoyenne au développement local dans l'optique de la lutte contre la pauvreté, dans les collectivités locales décentralisées et plus particulièrement dans le district de Nyanza. Elle s'est faite à travers le PROFADEL qui intervient à Nyanza et qui a pour mission de promouvoir une démarche d'appui au développement humain local qui s'intègre aux politiques et stratégies nationales de réduction de la pauvreté et aux processus de décentralisation au Rwanda.

Il ressort des résultats sur le terrain que les citoyens bénéficiaires du district de Nyanza participent significativement à la réalisation du PROFADEL du fait qu'ils sont au courant de leurs droits garantis par la politique nationale de décentralisation et pour cela, ils disposent des outils de participation aux différents processus décisionnels concernant leur communauté. De plus, les citoyens sont impliqués à tous les échelons de mise en œuvre du PROFADEL au niveau de base (Cellules et villages) et au niveau supérieur (District et secteurs).

Mots clés : Participation citoyenne, développement local.

Abstract

Thirteen years ago, Rwanda launched an ambitious policy of democratic decentralization to give the Rwandan people at all levels, the ability to actively participate in the political, economic and social transformation of Rwanda. The overall objective of the national decentralization policy adopted in May 2000 by the Rwandan Government is to ensure capacity building in political, economic, administrative, technical and management of the people for the fight against poverty by participating in planning and management of their own development. The Rwandan Government therefore considers decentralization as an instrument of political capacity of citizens, a platform for sustainable democracy, an energy mobilization structure necessary for economic development, national reconciliation and social integration.

But according to various debates and research, a problem remains as to the discrepancy between the willingness shown by the Rwandan government to involve the local population in the process of local development and practice in the field. It is in this context that the study analyzes the implementation of the national decentralization policy which enshrines citizens' participation in local development in the context of the fight against poverty in the decentralized local collectivities and particularly in the district of Nyanza. It is done through the PROFADEL that occurs in Nyanza and whose mission is to promote an approach to support local human development that integrates the national policies and strategies for poverty reduction and decentralization process in Rwanda.

The results on the ground show that the local population of Nyanza significantly contributes to the realization of PROFADEL because they are aware of their rights guaranteed by the national decentralization policy and they have the tools to participate in the various decision-making processes concerning their community. In addition, citizens are involved at all levels of implementation of PROFADEL at baseline (cells and villages) and high level (District and sectors).

Keywords: Citizen participation, local development

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- CDL : Comités de développement local
- CNF : Conseil national des femmes
- CNJ : Conseil national de la jeunesse
- CNVS : Comité national de veille et de suivi
- CRP : Comités représentatifs de la population
- INSPQ : Institut national de santé publique du Québec
- INSR : Institut national de la statistique du Rwanda
- IRDP : Institut de recherche et de dialogue pour la paix
- JADF : Joint action for development forum
- MEDEV : Ministère de l'économie et du développement du Burkina Faso
- MIGEPROF : Ministère du genre et de la promotion de la famille
- MINALOC : Ministère de l'Administration locale et des affaires sociales
- MINECOFIN : Ministère des Finances et de la planification économique
- OIF : Organisation internationale de la francophonie
- OIT: Organisation internationale du travail
- ONG : Organisation non gouvernementale
- PDD : Plan de développement du district
- PDL : Plan de développement local
- PNUD: Programme des nations unies pour le développement
- PROFADEL : Programme francophone d'appui au développement local
- RLDSF : Rwanda local development support fund
- SE: Secrétaire exécutif

Table des matières

Remerciements	I
Dédicace.....	II
Résumé	III
Abstract	IV
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	V
Table des matières	VI
Liste des tableaux.....	VIII
1. La participation citoyenne et développement local au Rwanda	3
1.1 Décentralisation et services aux populations au Rwanda.....	3
1.1.1 Décentralisation comme outil de participation au Rwanda	4
1.1.2 Décentralisation comme un processus consultatif	6
1.1.3 La participation au service du développement	7
1.1.4 Emergence des initiatives participatives au développement local.....	7
1.1.5 Le cadre normatif de la participation et du développement local	8
1.2 Aperçu général du PROFADEL.....	9
1.2.1 Origine du PROFADEL	9
1.2.2 Orientations du PROFADEL	9
1.2.3 Organisme relais d'exécution du PROFADEL.....	10
1.2.4 Bref aperçu du district de Nyanza	10
2. Participation des citoyens au processus décisionnel du développement local	11
2.1 Participation citoyenne	11
2.1.1 Pourquoi favoriser la participation du public ?.....	13
2.1.2 L'Etat ne peut pas tout faire	13
2.1.3 Le design des dispositifs participatifs.....	14
2.1.4 Les défis à relever.....	17
2.2 Développement local.....	18
2.2.1 Approches du développement local	19
2.2.1.1 Approche territoriale du développement local.....	19
2.2.1.2 Approche entrepreneuriale du développement local.....	20
2.2.1.3 Approche communautaire du développement local	21

3. Méthode d'analyse critique sur la participation citoyenne au développement local du district de Nyanza	23
3.1 Méthode de recherche : Etude de cas.....	23
3.2.1 Une analyse documentaire	24
3.2.2 L'observation directe	24
3.2.3 L'entretien	25
3.2.4 Le groupe de discussion (focus group)	25
3.3 Zone d'étude et échantillonnage	25
3.4 Apport du stage	27
4. Analyse critique de la participation du citoyen à travers le PROFADEL au développement local du district de Nyanza et les propositions d'amélioration.	29
4.1 Outils de participation citoyenne comme facteur fondamental du développement local du district de Nyanza.....	29
4.1.1 Résultats tirés de l'analyse documentaire.....	29
4.2 Type et degré de participation de la population de Nyanza dans le processus décisionnel du PROFADEL.....	30
4.2.1 Résultats reçus au niveau des focus groupes.....	30
4.2.2 Résultats tirés de l'observation directe sur le terrain.....	32
4.2.3 Résultats obtenus au niveau des entretiens avec les autorités locales.....	34
4.2.4 Relation du pouvoir de l'Etat et du pouvoir conféré aux citoyens dans le cadre de l'exécution du PROFADEL?.....	36
4.3 Propositions d'amélioration dans la mise en œuvre du PROFADEL à Nyanza.....	37
Conclusion.....	39
Références bibliographiques.....	41
Annexes.....	43

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nouveaux rôles dans la prestation de services décentralisés.....	4
Tableau 2 : Divisions administratives du Rwanda.....	5
Tableau 3 : Types de participation.....	12
Tableau 4 : Les différentes modalités organisationnelles des forums participatifs.....	15
Tableau 5 : Les outils dans les processus de participation.....	16
Tableau 6 : Répartition de l'échantillon.....	26
Tableau 7 : Synthèse des activités réalisées par les membres des CDL et des CRP	31
Tableau 8 : Fréquence des membres des CDL et CRP selon le sexe.....	36

Introduction générale

Pendant les périodes coloniale et postcoloniale, le Rwanda a été caractérisé par une centralisation étatique. Le pouvoir décisionnel et les ressources relevaient du contrôle du Gouvernement central qui dominait ainsi la vie politique, sociale et économique du pays. Les habitants ne participaient pas à la prise des décisions qui les concernaient. La responsabilisation du secteur public allait en amont, vers le centre et non en aval vers les habitants et la communauté. Ce système est responsable des inefficacités au niveau de la fourniture de services, créant par ailleurs une attitude passive au sein de la population en ce qui concerne ses responsabilités civiques qui a conduit au génocide de 1994 avec des conséquences catastrophiques du point de vue social, économique et politique¹.

Le Rwanda, un pays qui a connu un conflit sociopolitique majeur qui a culminé au génocide d'avril 1994, devait mener une réflexion profonde sur les mécanismes valides pouvant assurer de façon durable la cohésion sociale. Très tôt après le génocide, s'est tenu entre 1998-1999, un débat profond et inclusif sur les orientations politiques majeures permettant de faire face au contexte post-génocide. Parmi les mesures qui sont sorties du débat politique figure notamment l'adoption de la participation citoyenne comme devant être au centre de toute action politique et décisionnelle.

Depuis 2000, les décideurs politiques, afin de matérialiser la bonne gouvernance et la participation, ont adopté la décentralisation comme système de gouvernance. Il ressort de notre analyse des documents tels que : la vision 2020, la Constitution de 2003, la politique nationale de décentralisation de 2000, la politique de développement communautaire de 2001 et les différentes lois régissant le fonctionnement des institutions publiques du sommet à la base, une volonté politique claire pour promouvoir la bonne gouvernance axée sur la participation citoyenne et consacrent l'indispensabilité du principe de participation comme élément clé de tout processus de changement vers un développement durable.

Toutefois, une question principale se pose : La durabilité des programmes de développement local dépend du degré de participation citoyenne dans leur conception. Qu'en est-il du principe de participation citoyenne au Rwanda et quel est le type de participation des citoyens à la chaîne décisionnelle du PROFADEL? En définitive, la bonne gouvernance n'existe qu'à la condition de rendre la culture de participation citoyenne plus

¹ MINALOC : Politique de décentralisation fiscale et financière (2001)

effective. Les éléments principaux de la bonne gouvernance qui sont notamment l'obligation de rendre compte, la culture de transparence, l'efficience et l'efficacité ainsi que la primauté du droit, tous contribuent à renforcer la participation du citoyen à la gestion des affaires publiques. Ainsi donc, la notion de participation citoyenne est intimement liée à celle de la bonne gouvernance (Institut de recherche et de dialogue pour la paix (IRDPA), 2010).

Cependant, il ressort des différents débats et recherches, une inadéquation entre cette volonté politique et la pratique sur le terrain. C'est dans le cadre de notre mémoire sur la participation citoyenne au développement local au Rwanda qui s'inscrit dans le contexte du programme PROFADEL, que nous avons voulu réaliser une étude approfondie sur le sujet et proposer les voies de sortie, s'il y'a lieu.

Cette étude est le fruit d'un partenariat entre l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour permettre aux étudiants, futurs décideurs du continent africain, de se familiariser avec les initiatives mise en œuvre par différents partenaires dans le processus de développement de l'Afrique. A cet effet, notre mémoire analyse le rôle joué par les populations locales du district de Nyanza au Rwanda, dans la chaîne décisionnelle en ce qui concerne les programmes de développement de leur communauté. Pour répondre à notre question de recherche, nous avons utilisé la méthode de l'étude de cas qui est appropriée pour la description, l'explication, la prédiction et le contrôle de processus inhérents à divers phénomènes, que ces derniers soient individuels, de groupe ou d'une organisation.

Le présent travail comprend quatre chapitres. Le premier chapitre relate brièvement la relation entre la gouvernance et la participation citoyenne comme catalyseur de développement, avant d'exposer le problème relatif à la participation citoyenne au développement local au Rwanda. Le second analyse le cadre théorique et conceptuel des concepts de participation et de développement local. Il relate la revue de littérature et les différentes définitions qui permettent de cerner le problème dans son ensemble. Le troisième chapitre pose la méthodologie utilisée pour étudier le problème de participation du citoyen à son développement et de pouvoir réunir les résultats de notre recherche. Enfin, le quatrième chapitre présente les résultats issus de notre travail de recherche sur la participation des citoyens dans le développement local du district de Nyanza et les propositions d'amélioration du programme PROFADEL.

1. La participation citoyenne et développement local au Rwanda

Le présent chapitre est consacré à la problématique de notre mémoire. Il relate le problème de la participation citoyenne dans son ensemble en dégagant son importance au développement local du Rwanda. La première partie concerne l'Etat de la décentralisation au Rwanda et services rendus aux populations et la deuxième porte sur les orientations du PROFADEL au Rwanda.

1.1 Décentralisation et services aux populations au Rwanda

L'histoire récente que le Rwanda s'efforce de laisser derrière lui, a entièrement privé ce pays de ce que l'on appelle une base de développement. Entre avril et juillet 1994, une campagne systématique de génocide a été menée dont le but était d'éradiquer une partie considérable de la population. Le pays a subi de nombreuses conséquences du génocide et les effets connexes de la guerre, qui ont profondément affecté la vie de tous les Rwandais, au niveau individuel, institutionnel et national.

A cause de cela, Il y a eu un besoin urgent de développement de concevoir une politique visant la réconciliation et la consolidation d'un nouveau sens d'identité nationale et de cohésion sociale. Un débat ouvert sur la responsabilité collective en vue du développement devait remplacer la culture médiocre d'obéissance passive de la population qui l'a abandonnée à la manipulation politique et sectaire².

Depuis la fin du génocide de 1994, le gouvernement Rwandais s'est résolument engagé dans la voie de la consolidation de la démocratie. Par ailleurs, en vue de promouvoir la participation de toutes les couches de la population au processus de prise de décision, le gouvernement Rwandais s'est engagé depuis 2001 dans un processus de décentralisation. C'est ainsi qu'en 2000, la politique nationale de décentralisation et sa mise en œuvre ont été adoptées après des consultations populaires.

Celles-ci se présentaient ainsi comme des prémisses d'une volonté des autorités d'associer la population à la gestion des affaires locales. Le but visé par la décentralisation était d'accroître la qualité et l'accessibilité des services aux populations en les fournissant au plus près de leur cadre de vie. Il s'agissait aussi de donner la parole à cette population sur toutes les questions concernant les choix de développement et de fourniture de services ainsi que le suivi et l'évaluation des politiques de développement au niveau local.

² Programme quinquennal de mise en œuvre de la décentralisation au Rwanda (2004-2008).

Tableau 1 : Nouveaux rôles dans la prestation de services décentralisés

Echelon	Rôle
Gouvernement central	Mise en place des politiques et des stratégies nationales pour la prestation de services au niveau local; élaboration des systèmes et des règles pour les gouvernements locaux; transferts budgétaires en vue de permettre la prestation de services; suivi et appui aux gouvernements locaux dans la prestation de services.
Gouvernement local	Prestation de services, axés sur la réalisation des objectifs de la politique nationale, répondant aux besoins de la population locale. Cela étant, il revient au Conseil du Gouvernement local : d'assurer la responsabilité de faire le choix des besoins prioritaires et des options de dépenses; de réaliser un budget équilibré et de promouvoir le suivi interne en vue d'évaluer progressivement les progrès réalisés de façon continue; assurer la mise en œuvre réussie des programmes du Gouvernement local.

Source : MINALOC (2007)

1.1.1 Décentralisation comme outil de participation au Rwanda

Sur le plan strictement formel, la décentralisation au Rwanda est soutenue par des documents cadres bien cohérents notamment la Vision 2020, la Constitution de 2003, la politique nationale de décentralisation de 2000 et la politique de développement communautaire de 2001, qui énoncent la participation des citoyens au processus décisionnel comme un des principes clés de gouvernance. L'article 167 stipule en effet à son alinéa premier que « Les pouvoirs de l'Etat sont décentralisés au profit des entités administratives locales conformément à une loi ». Il est prévu que le processus de décentralisation soit mis en oeuvre en trois phases :

La première, de 2000 à 2005, s'est basée sur la restructuration géographique des entités locales et des réformes aux niveaux légal, politique et institutionnel et, en particulier la promotion des élections démocratiques au niveau de la base. Ainsi, le nombre des provinces a été réduit de 11 à 4 plus la ville de Kigali, les districts, de 106 à 30, les secteurs, de 1.545 à 416 et les cellules, de 9.165 à 2.150. Actuellement, le nombre des villages s'élève à 14.953 comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Divisions administratives du Rwanda

Provinces	Districts	Secteurs	Cellules	Villages
Ville de Kigali	3	35	160	1.183
Province du Sud	8	101	530	3.504
Province du Nord	5	89	419	2.718
Province de l'Est	7	95	501	3.879
Province de l'Ouest	7	96	540	3.669
Total	30	416	2.150	14.953

Source : MINALOC (2005)

La seconde phase, de 2006 à 2010, visait à renforcer les capacités à tous les niveaux administratifs. Plus particulièrement, le processus de délégation des responsabilités aux secteurs a été renforcé de manière à faire d'eux des centres de livraison de tous les services, les districts étant appelés à devenir le centre de l'autorité locale. Cette phase a mis aussi l'accent sur l'amélioration des capacités humaines à ces niveaux, ainsi que l'établissement des systèmes cohérents de suivi et évaluation des programmes.

La troisième phase, de 2011 à 2015, se focalisera sur le renforcement des acquis de la première phase; le nombre des entités sera de nouveau réduit, en vue de diminuer la distance entre l'administration centrale et les entités de base, et ainsi rendre le gouvernement plus efficace dans sa réponse aux besoins de la population.

Des réformes administratives et territoriales ont été entreprises dans l'objectif de faciliter la mise en oeuvre de la décentralisation et créer des entités administratives économiquement viables. Le district a été construit pour devenir le pôle du développement et le secteur étant considéré comme entité administrative appelé à être le pôle de services de base, est ainsi promu comme lieu de mobilisation des populations pour la planification, la mise en oeuvre et le suivi-évaluation du développement.

Toujours pour rendre effective la décentralisation, un effort considérable a été progressivement consenti, dans le transfert des compétences et des moyens (matériels, humains et financiers), aux districts pour qu'ils deviennent effectivement des pôles de développement. On peut citer à titre indicatif le Rwanda local development support fund (RLDSF) qui représente 10% du budget annuel de l'Etat dans l'objectif de stimuler et encadrer le développement au niveau des entités décentralisées.

1.1.2 Décentralisation comme un processus consultatif

Au Rwanda, les conflits qui se sont succédés dans le passé sont en rapport entre autres avec l'absence de volonté politique de promouvoir la participation du citoyen sans exclusion. Au contraire, les leaders politiques ont accentué et instrumentalisé les différences. La population n'était là que pour exécuter sans consultation préalable, car depuis l'indépendance, le pays a hérité d'une structure politico-administrative fortement hiérarchisée, centralisée et dirigiste (MINALOC, 2001). C'est ainsi que les réalisations ont été détruites en 1994 par les populations qui les considéraient comme des propriétés de l'Etat et non les leurs. L'histoire du Rwanda montre que, bien que disposée, la population n'a pas été suffisamment impliquée dans son développement. Ainsi, la communauté n'a jamais eu l'occasion d'exercer son pouvoir de prise de décision en ce qui concerne l'orientation de son développement, la communauté ayant été habituée à l'Etat providence et à l'attentisme.

Il est évident que la citoyenneté implique la participation. Tous peuvent et doivent participer, s'occuper des affaires publiques, donner leur avis sur les affaires communes. Ils doivent avoir la parole et le vote, et veiller à ce que soient respectés les droits de la majorité. Mais la participation pour être effective, a besoin d'organisations et d'institutions. C'est pourquoi, constatant les limites de nos démocraties actuelles qui ont fréquemment réduit la participation des citoyens au simple exercice formel et électoral de voter, on parle aujourd'hui du besoin de dépasser les «démocraties représentatives» et de propager les «démocraties participatives». Le seul vote ne peut pas représenter la participation politique. A partir du moment où les gouvernants se sont éloignés des gouvernés, où les problèmes de base tels les services publics, la sécurité etc., s'accumulent sans réelle solution, les citoyens et les communautés organisées commencent à faire pression pour qu'il ait une participation directe à la solution des problèmes et des politiques étatiques (Montes, 2001). Sosa³, politologue, considère que la démocratie est impensable sans la participation citoyenne qui «s'oppose à toute forme de passivité personnelle, sociale ou politique, décidée ou imposée». Cela s'associe à la démocratie parce que c'est un régime politique qui dépend de l'activité permanente de la société civile contrairement aux régimes autoritaires, tyranniques ou dictatoriaux qui ont besoin de dominer ou d'éliminer le cours normal de la citoyenneté.

³ Arturo Sosa, (École et citoyenneté), conférence centrale de la Rencontre Pédagogique de Foi et Joie Guayana, 2001, Venezuela, p. 5.

1.1.3 La participation au service du développement

Quand on étudie l'histoire récente des pays émergents, on se rend compte à quel point la bonne gouvernance et la participation citoyenne conditionnent la stabilité de la société et toute la dynamique du développement durable. La bonne gouvernance suppose avant tout une volonté ferme de renforcer les institutions et d'asseoir leur durabilité au-delà des dirigeants en place. De la même façon, la valeur de participation vient impliquer le citoyen dans la définition de sa destinée et l'appropriation de la vision nationale et ceci constitue une garantie indéniable de stabilité⁴. A titre indicatif, quand on analyse les sociétés africaines, on se rend compte à quel point la disponibilité des ressources et de la main d'œuvre ne suffisent pas en elles-mêmes pour accéder au développement. Pour Smith (2010), le Japon est pauvre, les japonais sont riches, mais l'Afrique est riche et les africains sont pauvres. Aujourd'hui, il ne semble pas y avoir de controverse sur le fait que la participation citoyenne conditionne le développement.

Mais ce principe a du mal à prendre racine dans la majorité des Etats Africains. Au Rwanda, le principe de la participation citoyenne a été publiquement annoncé comme le cheval de bataille pour atteindre le développement. Pourtant comme dans la plupart des pays africains, l'on observe un décalage entre cette volonté affichée et la réalité sur terrain. En interrogeant le citoyen à divers niveaux, nous avons essayé d'éclairer cette problématique au Rwanda dans le cadre du programme PROFADEL financé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F) dans le district de Nyanza en République du Rwanda.

1.1.4 Emergence des initiatives participatives au développement local

Un grand nombre de pratiques actuelles de développement participatif des communautés sont liées à un mouvement qui remonte aux années 60. Malgré les aléas de son évolution vers une certaine institutionnalisation, l'idée du développement local associant la participation citoyenne a perduré en se transformant, évoluant d'un projet plus ou moins global de société appelant une certaine forme de démocratie directe et d'autogestion, à des formes de construction des politiques publiques locales, comme pratiques de démocratie participative. Celles-ci se sont traduites notamment dans les initiatives de développement local réalisées à partir de la moitié des années 80 à travers les programmes, projets et organismes de développement économique communautaire mobilisant l'ensemble des acteurs locaux, très souvent à l'initiative des groupes communautaires (Favreau et Levesque, 1999). On les retrouve aussi à

⁴ La participation citoyenne, un des enjeux de la démocratie participative au Rwanda, 2010.

partir des années 90 dans les projets ou instances de concertation sectorielle locale, ou même multisectorielle territoriale (Bourque, 2008).

1.1.5 Le cadre normatif de la participation et du développement local

Le cadre normatif de la participation est que grâce à la décentralisation, l'Etat se rapproche du citoyen afin de permettre une représentation locale des différents groupes de la société (minorités, femmes, jeunes, petits agriculteurs et hommes d'affaires), qui se font élire aux conseils locaux (Blair, 2000). Ce type de représentation est, selon toujours Blair, un élément clé dans le renforcement de la position des citoyens, qui est défini comme l'influence des électeurs marginaux sur les décisions de politique publique qui affectent leurs moyens de subsistance. Les décisions de politique locale qui résultent de cette position renforcée profiteraient ensuite aux groupes minoritaires, en leur offrant des infrastructures plus appropriées, de meilleures conditions de vie et une croissance économique plus grande (Blair, 2000 : 23). Ces améliorations pourraient ensuite favoriser la réduction de la pauvreté, améliorer l'égalité entre les groupes et ouvrir la voie au développement rural ou local. La participation doit d'abord se traduire par une représentation effective et un renforcement de l'autonomie avant de pouvoir entraîner des avantages pour tous pour ouvrir la voie à la réduction de la pauvreté et au développement rural ou local (Blair 2000).

Burkey (1993), voit la participation comme une fin plutôt qu'un moyen, il pense que les pauvres pourraient être capables de donner un ordre de priorité à leurs besoins et que la programmation du développement devrait satisfaire les besoins immédiats comme une priorité absolue. Toujours selon cet auteur, le problème est que nous poussons les gens à accepter nos propres priorités, ces questions que nous jugeons vitales à leur bien-être, par exemple, la santé, l'hygiène, la santé des enfants, et ainsi de suite. Les gens suivent nos idées parce qu'ils ne veulent pas perdre notre bonne faveur, mais leur engagement est sans enthousiasme.

A présent, il convient de se focaliser sur le programme PROFADEL qui nous a servi de cas pratique pour pouvoir réaliser notre travail sur le terrain ainsi qu'à la connaissance du district de Nyanza qui a constitué le champ d'application du PROFADEL. En effet, la section suivante permet de fournir des informations sur le contexte du PROFADEL et le district de Nyanza.

1.2 Aperçu général du PROFADEL

1.2.1 Origine du PROFADEL

Le PROFADEL est un programme initié par l'OIF et lancé en 2011, pour valoriser les acquis des actions précédentes en matière de décentralisation. Il a pour finalité de contribuer aux efforts de réduction de la pauvreté dans une stratégie de développement durable, par l'appui aux communautés rurales à l'appropriation de la démarche de planification du développement local dans les pays en développement de la Francophonie. Le PROFADEL a trois principaux enjeux : le renforcement des initiatives et capacités de développement des communautés de base tout en améliorant auprès des populations locales, la visibilité de la Francophonie, l'amélioration de l'ancrage au niveau local des politiques et stratégies nationales de réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'efficacité des outils nationaux de décentralisation. Le but ultime du programme est de mettre à la disposition des communautés de base des outils méthodologiques qui contribueront à assurer le développement de leurs localités et, à terme, intégrer le programme dans les stratégies nationales.

1.2.2 Orientations du PROFADEL

Pour parvenir à cette mission de contribuer aux efforts de réduction de la pauvreté dans une stratégie de développement durable, la démarche proposée prévoit de cibler de façon proactive les catégories sociales les plus pauvres au sein des communautés cibles, avec une préoccupation particulière pour les femmes et les jeunes. Pour répondre aux besoins prioritaires généralement exprimés par ces segments défavorisés de la population, le PROFADEL s'orientera fortement vers l'appui à l'inclusion économique des plus pauvres, à travers les activités génératrices de revenus. Dans cet esprit, au minimum 75% de ses appuis seront réservés à des projets de ce type. La nouveauté de la démarche consistera notamment à rompre nettement avec une «logique de guichet» finançant des microréalisations de façon dispersée et peu suivie, pour aller vers une véritable logique de développement local mobilisant des dynamiques de changements socio-économiques pérennes. En effet, compte tenu du budget disponible (7,02 M€ sur 4 ans), qui est relativement limité au regard de l'ampleur des besoins, l'enjeu du programme PROFADEL est de démontrer, sur le terrain, la pertinence et la faisabilité d'une démarche innovante en matière de développement local. Les bénéficiaires éligibles dans les trois localités choisis au Rwanda (Districts de Ngororero, Nyanza et Rutsiro) sont des groupements de base, issus des catégories sociales les plus pauvres (avec un intérêt privilégié

pour les femmes et le jeunes), qui sont en mesure de porter collectivement des projets de développement économique local.

1.2.3 Organisme relais d'exécution du PROFADEL

L'accompagnement du processus de mise en œuvre du PROFADEL auprès des bénéficiaires est assuré par la Fédération des Agriculteurs et Eleveurs du Rwanda (Fédération Imbaraga), une organisation syndicale créée à l'initiative propre des agriculteurs et éleveurs du Rwanda en Mars 1992 et ayant une couverture nationale, c'est-à-dire qu'elle exerce ses activités sur toute l'étendue de la République du Rwanda et dont la reconnaissance officielle est publiée dans le Journal Officiel de la République du Rwanda JO N° 17bis du 01/09/2006.

1.2.4 Bref aperçu du district de Nyanza

Le district de Nyanza est l'un des 8 districts qui composent la province du sud du Rwanda. D'après les résultats de l'institut national de la statistique du Rwanda (INSR), la population totale du District de Nyanza était estimée à 239.707 individus. Cette population était composée de 112.713 hommes (47.0%) et de 126.994 femmes (53.0%). La population de Nyanza est répartie dans les dix secteurs administratifs que compte le district. Les deux secteurs de Nyanza concernés par le PROFADEL enregistrent respectivement une population estimée à 28.853 individus pour le secteur de Kigoma et 28.479 individus pour le secteur de Busasamana (INSR, 2008).

De ce chapitre, on peut retenir que du point de vue formel, la décentralisation est une réalité au Rwanda. La participation citoyenne est assurée et protégée par la constitution, la politique nationale de décentralisation, et la politique de développement communautaire. Mais l'idéal est de pouvoir mettre à exécution cette volonté politique sur le terrain et de permettre à tout citoyen d'être l'acteur des actions qui lui sont faites et de contribuer à son niveau dans la planification, la mise en exécution et dans le suivi et évaluation des programmes et politiques de développement de sa collectivité. Le chapitre suivant porte sur la revue de la littérature des concepts et théories liés à la participation citoyenne et au développement local.

2. Participation des citoyens au processus décisionnel du développement local

Dans le présent chapitre, nous allons présenter le cadre théorique et conceptuel des questions qui sont à la base des notions de participation citoyenne et de développement local et qui constituent le sujet de notre étude. La première section va traiter de la participation citoyenne et la seconde du développement local.

2.1 Participation citoyenne

En choisissant la thématique de la participation citoyenne, nous souhaitons mettre en lumière certains enjeux et répondre à diverses questions. Pour le PNUD, «La participation citoyenne est l'intervention des individus, en tant que citoyens, dans les affaires fondamentalement politiques, dans les procédures de prise de décisions ou dans la formation de politiques publiques» (1998 : 213).

La participation citoyenne peut aussi être définie comme un processus social qui consiste à restituer à la population le pouvoir d'initiative et de décision dans la définition et la mise en oeuvre des actions et programmes qui concernent son propre avenir⁵. Cela signifie que les intervenants extérieurs reconnaissent les représentants de cette population comme des acteurs de mobilisation, de changement social ou comme des partenaires à part entière, et non comme des cibles ou des moyens de mise en oeuvre des décisions prises sans eux.

Et pour Venne, la participation citoyenne est comprise ici dans un sens large et elle peut se définir ainsi : «Toute activité par laquelle un citoyen ou une citoyenne contribue à la définition et à la concrétisation de ce qui représente l'intérêt public et le bien commun dans une société» (2011 : 195). En plus, le sommet de la terre de Rio de Janeiro au Brésil en 1992, avait consacré l'accès à l'information, la participation à la prise de décision et l'implication de tous dans la vie de la cité comme conditions essentielles à un développement durable. L'expression de la citoyenneté est encouragée par le biais de l'exercice de la «démocratie participative». Les citoyens sont associés aux projets qui les concernent et qui concernent l'avenir de leurs enfants. Il s'agit donc d'un mode de gouvernance, où les décisions, ne sont pas prises uniquement de façon descendante, des élus vers les habitants, mais où les choix résultent de concertations avec tous les acteurs du territoire. (Sommet de Rio de Janeiro, 1992).

⁵ Ministère Marocain du développement social, de la famille et de la solidarité, 2005.

D'après Rezsóhazy, «participer sous-entend participer au pouvoir. C'est donc l'accès réel des hommes aux décisions qui les affectent et qu'ils considèrent comme importantes. La participation fait grandir l'homme. Elle le fait sortir de son isolement et de sa sujétion. Elle l'invite à s'informer et à se former. Elle lui attribue des responsabilités. Elle lui apprend à dialoguer avec les autres, à les écouter, et à s'accorder avec eux» (1985 : 18).

Tableau 3: Types de participation

Typologie	Caractéristiques de chaque typologie
1. Participation manipulatrice	La participation est simplement un prétexte.
2. Participation passive	Les gens participent en leur disant ce qui a été décidé ou s'est déjà passé. Les informations partagées appartiennent seulement aux professionnels externes.
3. Participation par consultation de professionnels	Les gens participent en étant consultés ou en répondant aux questions. Le processus n'admet aucun partage dans la prise de décision, et n'a aucune obligation de prendre en compte les points de vue des gens.
4. Participation pour les primes d'encouragement matérielles.	Les gens participent en échange de la nourriture, de l'argent ou d'autres primes matérielles. Les populations locales n'ont aucun enjeu à poursuivre les technologies ou les pratiques quand les primes finissent.
5. Participation fonctionnelle	La participation est considérée par les agences externes comme un moyen d'atteindre les buts du projet de participation, surtout la réduction des coûts. Les gens peuvent participer en formant des groupes pour atteindre des objectifs fixés à l'avance relatives au projet.
6. Participation interactive	Les gens participent à l'analyse conjointe, à l'élaboration de plans d'action et de formation ou au renforcement des groupes ou institutions locaux. Les méthodologies d'apprentissage utilisées pour chercher des perspectives multiples, et les groupes déterminent la manière dont les ressources disponibles sont utilisées.
7. Mobilisation personnelle (Habilitation des organisations locales)	Les gens participent en prenant des initiatives indépendamment des institutions externes pour changer les systèmes. Ils nouent des contacts avec les institutions externes pour les ressources et conseils techniques dont ils ont besoin, mais détiennent le contrôle sur la manière dont les ressources sont utilisées.

Source : Adaptation de Pretty (1995)

La participation des populations, au sens du développement local, ne s'entend pas comme une adhésion à une idée conçue par l'extérieur. Les populations sont à la fois les décideurs et les acteurs de leur développement, avec l'appui et les conseils des partenaires des services techniques, les partenaires financiers et autres acteurs de la société civile.

2.1.1 Pourquoi favoriser la participation du public ?

Les décisions prises par les gouvernements en matière de politiques publiques ont des répercussions sur de larges secteurs de la société. Par conséquent, il ne faut pas se surprendre de voir de nombreux groupes d'acteurs jouer un rôle actif dans le processus d'élaboration des politiques publiques (les politiciens, les fonctionnaires, les groupes d'intérêt des secteurs privé et à but non lucratif, les médias, les groupes de recherche, les experts, les universitaires, etc.). Ce qui étonne cependant est la très faible coopération directe du public dans la prise de décision.

Même s'ils votent, les citoyens ne peuvent pas être considérés comme des décideurs actifs en matière de politiques publiques : rarement sollicite-t-on leur avis quand vient le temps de faire des choix. C'est donc dire qu'il n'existe pas une « institutionnalisation » de la participation du grand public dans l'orientation des politiques publiques (Turnbull et Aucoin, 2006). Ceci ne signifie pas pour autant que les citoyens sont absents ou qu'ils se désintéressent du processus des politiques publiques. Ils constituent plutôt un public attentif dont les normes, les attitudes et les valeurs forment la trame de fond pour l'élaboration des politiques publiques (Howlett, Ramesh et Perl, 2009). Bref, on écoute parfois la population, mais on ne l'invite pas à participer régulièrement et activement à la procédure de prise de décision.

L'une des conditions cadres qui se met en place et incite à une meilleure maîtrise des approches participatives pour une participation telle quelle, est la décentralisation qui se traduit par l'allocation des ressources étatiques aux différents niveaux décentralisés, l'Etat négocie la contrepartie de l'engagement des acteurs au développement, engagement qui se traduit non seulement par leur participation, mais aussi par leurs diverses contributions fiscales. Pour les communautés locales, la participation permet d'identifier et de poursuivre leurs véritables priorités.

2.1.2 L'Etat ne peut pas tout faire

Selon la Banque Mondiale (2002), pour comprendre le concept de participation, il faut le situer dans le contexte des rapports Etat/populations dans le cadre du développement. Historiquement parlant, on se souvient de l'époque du «tout État». Le développement était alors conçu comme étant de la seule responsabilité de l'État qui était par ailleurs très centralisé. Certes ce centralisme subsiste encore mais l'on a tiré bien des enseignements de l'histoire récente du développement, à savoir, par exemples que : Le développement voulu et dispensé d'en haut a très rarement été durable; par conséquent, les populations

peuvent et doivent être les vrais moteurs de leur propre développement. La participation, dans ces conditions, doit se comprendre comme un processus dont la finalité pérenne est une situation d'autopromotion pour un développement auquel toutes les composantes de la communauté contribuent et tirent de justes retombées. L'Etat le voudrait qu'il n'aurait plus les moyens de continuer dans sa politique du «tout Etat». Ce n'est pas son rôle premier de faire ce que d'autres pôles d'initiatives peuvent réaliser très souvent mieux que lui. Il lui revient plutôt de faire faire grâce à ses mandats de régulation, de mise en place de conditions cadres incitatives pour les acteurs non étatiques, et d'impulsion de leurs dynamiques par des approches de contractualisation.

Venne (2011), abonde dans le même sens que la Banque Mondiale en disant que la participation citoyenne est destinée à un brillant avenir. Les citoyens eux-mêmes demandent à participer et revendiquent une liberté de choix à l'égard des services publics et un droit de regard sur les politiques et les projets qui ont un impact direct sur leur vie. L'État aussi le voudra, car il ne peut pas tout faire. Dans les sociétés diversifiées, de nouvelles normes sociales doivent être élaborées et leur adoption requiert la participation des citoyens. La participation favorise la prise en charge par les citoyens de nouvelles responsabilités, facilite la médiation dans une société pluraliste, contribue à contrer le cynisme et la désaffection à l'égard de la politique et raffermir la confiance qu'une société a en elle-même. La participation citoyenne n'a de sens, dans ce contexte, que si l'on réhabilite l'idée de la délibération comme processus essentiel dans la prise de décision.

2.1.3 Le design des dispositifs participatifs

Les instances participatives prennent forme à travers des règles et des procédures très précises, généralement longuement négociées et évaluées entre politiciens, fonctionnaires et citoyens. Tout dispositif participatif résulte d'un savant bricolage qui organise la représentativité des citoyens, les règles de dialogue, les liens avec les élus et la fonction publique, le degré d'influence des citoyens, etc. Cela touche aussi bien l'accès à l'information et le style de l'information donnée que le degré de publicité des débats, la durée et le rythme des discussions, le degré de proximité entre gouvernants et gouvernés, etc. Le « design participatif » inventorie les différents choix procéduraux et explique les effets de ces choix sur l'engagement des citoyens et la formulation des politiques publiques (Abelson et autres, 2003; Fung, 2006 et 2003). Cette approche prête attention aux détails organisationnels qui donnent corps aux espaces participatifs :

Tableau 4: Les différentes modalités organisationnelles des forums participatifs

Les modalités organisationnelles	Leurs variantes
Les participants	<ul style="list-style-type: none"> - Citoyens volontaires - Recrutement ciblé - Tirage au sort - Parties prenantes citoyennes - Parties prenantes professionnelles
L'intérêt des participants	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants ont un intérêt direct - Les participants ont un intérêt indirect
Le type de participation	<ul style="list-style-type: none"> - Spectateur - Expression spontanée de leurs préférences - Justification de leurs préférences - Agrégation des préférences individuelles et négociation - Délibération et discussion raisonnée
La portée de la participation	<ul style="list-style-type: none"> - Un sujet restreint - Un sujet large
La fréquence de la participation	<ul style="list-style-type: none"> - Régulière - Processus limité dans le temps - Garanties législatives pour permettre la répétition
Le degré d'influence des citoyens	<ul style="list-style-type: none"> - Avantages personnels seulement - Influence de type informationnel - Recommandation et consultation - Coproduction - Décision

Source : Adaptation de Fung 2006 et 2003.

La participation de la population intéressée à l'œuvre du développement constitue la base même de la méthode. Elle se réalise progressivement. Dans le développement communautaire, il est essentiel de valoriser le savoir et le savoir-faire de la population en l'associant dans la prise de décisions. Aussi longtemps qu'elle n'exprime pas ses problèmes et accepte sa situation comme une fatalité, le développement est impossible.

Elle doit par la suite pouvoir définir ses problèmes. Puis elle doit entrevoir et préciser les solutions en prenant en considération les potentialités locales qu'elle aura identifiées. Des initiatives doivent ensuite être prises par la population elle-même pour traduire ces solutions dans les faits. Enfin, les membres de la communauté doivent contribuer de leur personne à la réussite de l'action entreprise pour s'assurer de l'appropriation effective. De la sorte, on évitera le constat amer de destructions des infrastructures et autres biens communautaires comme on l'a vu au Rwanda pendant le génocide de 1994.

Les stades successifs de la participation ne sont pas franchis par la seule force de la population : une organisation et des spécialistes du développement communautaire sont nécessaires pour jouer le rôle de catalyseur et d'animateur. Ils aident à réaliser l'éveil, à faire évoluer les idées, à créer les conditions d'une attitude dynamique, à faire émerger des personnalités dirigeantes (leaders), à susciter et appuyer les institutions économiques, sociales, éducatives qui répondent aux besoins.

Tableau 5 : Les outils dans les processus de participation

Intervenants	Outils de mesure de la participation de l'intervenant	Outils pour inciter l'intervenant	Outils de gestion de l'intervenant
Les paysans	Leur présence et leur poids dans la sphère de prise de décision Leur contribution en : Inputs : financiers, matériels et technologiques et en activité de travail	-L'option politique (type de société) -Politique de redistribution des revenus -Priorités établis en matière d'investissement -Systèmes de crédit et autres facilités accordées, -Programmes formation arrêtés	-Leur savoir-faire et savoir être, -Leurs moyens financiers, matériels et humains, -Leurs aptitudes à gérer les biens et services commun et privés
L'Administration	Inputs : Financiers, matériels, humain, mesures législatives et règlement	Les doléances et les besoins des populations	-Les structures d'encadrement et d'assistance, -Le système de contrôle et de suivi mise en place, -Le pourcentage de participation de l'Etat
Les hommes politiques	Rôle dans l'identification et l'initiative du projet; soutien apporté aux différentes étapes	Les pressions des populations	Le contrôle exercé
Les financeurs: L'Etat, pays étrangers, Institutions internationales, ONG	Inputs d'ordre : financier, technologique, humain	La priorité accordée à l'action et le taux de financement par le Gouvernement	Le contrôle et le suivi exercé; l'encadrement dégagé pour assister le projet

Source : Adaptation d'Atangana et Fall (1984)

Ainsi pour Fung (2011), si les sociétés démocratiques recourent désormais à la participation citoyenne, c'est pour suppléer non seulement au processus de la démocratie représentative qui ne suffit plus, mais également aux lacunes dans le mécanisme d'élaboration des politiques qui ne sauraient être davantage ignorées. Lorsque le processus d'élaboration de politiques publiques souffre, ce sont aux mécanismes démocratiques participatifs et délibératifs qu'il faut songer pour traiter les maux. Le simple fait d'opter pour

une politique de décentralisation ne suffit pas pour s'assurer que la population participe effectivement à son développement qui est le résultat ultime d'une bonne politique de décentralisation et de gouvernance.

Il faut mettre en place des mécanismes rassurant la participation de la population surtout dans un pays comme le Rwanda où la communauté, qui constitue la base même du développement communautaire, a été longtemps plutôt sceptique car, par le passé, elle n'a pas été suffisamment impliquée dans son développement. Avec l'exécution correcte de la politique de développement communautaire, la population sera plus concernée par les problèmes du pays dont le summum est la pauvreté. De ce fait, les solutions proposées seront étudiées en profondeur et raffinées par la base assurant ainsi la durabilité.

Et pour renforcer l'idée, Rezsöhy conclut que, «Le développement et la participation sont inséparables, car la croissance des ressources et des biens et la promotion des différentes valeurs humaines sont liées entre elles, le succès de l'une conditionne la réussite de l'autre» (1985 : 21).

2.1.4 Les défis à relever

Malgré un réel intérêt de l'opinion pour les initiatives de participation de portée inégale, on peut s'interroger sur les défis à relever pour permettre le développement de la démocratie participative? Pour Sintomer (2003), celui de l'efficacité d'abord. Dans une société dominée par les experts, comment apporter la preuve de l'utilité de démarches participatives? Celui de la participation elle-même qui ne se décrète pas. La participation n'est pas une fin en soi, mais il est normal qu'elle fasse l'objet d'une communication, qu'elle soit suivie de changements concrets et rapides, qu'elle soit accessible à tous y compris aux «sans voix» et exclus de notre société de consommation et peut-être d'abord à eux parce qu'ils ont le plus à y gagner. On ne participe pas par conscience citoyenne mais d'abord pour résoudre ses propres questions vitales. Mais c'est une porte d'entrée garantie vers la citoyenneté active pour ceux qui y consacrent du temps.

Mais il faut bien entendu s'assurer que les valeurs d'efficience, d'efficacité et de transparence soient de mise dans ce processus de changement amorcé. Dès lors, si le citoyen acquiert des responsabilités réelles dans les décisions concernant sa destinée, il exigera de plus de droit de compte à ses représentants à condition que les élections deviennent effectivement une réalité. Le Gouvernement rwandais pense utiliser la décentralisation comme une voie de renforcement des pouvoirs et capacités politiques des citoyens, une plateforme de démocratisation durable, une structure de mobilisation des énergies, initiatives et ressources, un instrument utile à la réconciliation et au bien-être social. Il est donc intéressant d'analyser

de très près l'apport de la mise en œuvre de la décentralisation eu égard aux objectifs énoncés dans le document de politique et les perceptions des bénéficiaires à cet effet.

2.2 Développement local

Selon l'OIF, la notion de développement local peut se définir comme une démarche commune et volontaire d'un même terroir pour construire leur avenir et améliorer leurs conditions de vie à travers des initiatives visant la création de revenus et la mise en place d'équipements collectifs (Accord-cadre entre l'OIF et le Rwanda, 2011). Et pour le ministère de l'économie et du développement du Burkina Faso (MEDEV), le développement local peut être compris comme un processus de création (production), de rétention (appropriation), et de redistribution (partage équitable) des richesses sur un territoire. C'est aussi un processus dynamique dans lequel les acteurs organisés et mobilisés initient et mettent en œuvre des actions sur un espace donné en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie (MEDEV, 2006).

Ce processus de développement qui s'articule autour de trois dimensions (l'espace, le temps, les acteurs) permet à la population du territoire concerné de résoudre progressivement ses problèmes et de réaliser ses ambitions dans les domaines économique, social, culturel, et environnemental par la participation active, individuelle, et collective de l'ensemble des citoyens. C'est l'ensemble des actions et initiatives concourant à l'amélioration durable des conditions de vie des populations organisées dans un espace géographique déterminé. Le terme de développement local est donc un cadre multidimensionnel, qui entraîne les changements positifs voulus dans la vie socio-économique et politique des citoyens dans les zones rurales et la périphérie. Il passe par des changements qualitatifs dans les attitudes, les habitudes, par une amélioration des cadres institutionnels, de l'exploitation et de l'utilisation des ressources, par la création d'emplois et par une augmentation des revenus pour améliorer la qualité de vie dans les zones rurales. Le développement local exige un renforcement de la position des citoyens afin de leur permettre d'échapper aux handicaps structurels qui les empêchent de bénéficier de conditions de vie meilleures. (Kakumba, 2010).

En d'autres termes, le développement local est un processus dynamique d'action socio-économique selon lequel les membres d'une communauté : Analysent leur contexte, définissent leurs besoins et leurs problèmes individuels et collectifs, élaborent des plans collectifs et individuels pour répondre à leurs besoins et résoudre leurs problèmes; exécutent ces plans en se servant au maximum des ressources de la communauté, complètent ces ressources, si nécessaire, avec des services et matériels provenant

d'organismes gouvernementaux ou privés, extérieurs à la communauté et enfin, évaluent l'exécution de ces plans. Ainsi pour Gadoury (2010), le développement local est le résultat de l'effort pour améliorer une situation ou le processus y menant. Le développement local peut représenter l'ensemble des actions qui améliorent la qualité de vie d'un milieu physique et humain. Le développement peut représenter le résultat, au sens d'une communauté développée et le processus au sens de faire du développement.

Le développement local doit s'appuyer sur des conditions de gouvernance locale notamment à travers la mise en place de structures de gouvernance politique et institutionnelle susceptibles d'encadrer et d'harmoniser les rapports entre les pouvoirs locaux, les populations et la société civile. A travers ces exemples on se rend compte à quel point la valeur de participation est indispensable au développement. Comme dirait Diallo (2003 : 1) « ***Tout ce que tu fais pour moi sans moi n'est pas fait pour moi*** ».

2.2.1 Approches du développement local

Selon toujours Gadoury (2010), le concept de développement local, utilisé ces dernières années en sciences régionales, se décline principalement en développement territorial, en développement entrepreneurial et plus récemment en développement des communautés.

2.2.1.1 L'approche territoriale du développement local

La crise économique des années 80 a engendré une nouvelle organisation spatiale du développement. Les villes industrielles performantes du modèle d'avant crise n'obtiendront pas nécessairement la cote de performance qu'elles obtenaient jusqu'alors. La mondialisation de l'économie déplace les critères de performance et les lieux de production (Aydalot, 1984). Les caractéristiques de travail de certaines périphéries dévitalisées deviennent intéressantes, on assiste à un retournement spatial des lieux où se déploie l'activité économique. Pour Planque, «l'espace n'est plus ici conçu seulement comme une distance entre les lieux, une contrainte et une source de coûts pour les agents économiques. Il est avant tout un territoire de vie d'un groupe doté d'une sorte de droit au développement local» (1983 : 7).

Le développement local territorial se rapporte davantage aux capacités et aux moyens des collectivités locales de créer des conditions favorables au développement et de les animer pour susciter ce développement. Dans ce cas, la dynamique sociale ainsi générée peut être aussi importante que l'économie qui en découle. L'occupation active du territoire et la contribution de cette activité au développement de la nation sont en soi des finalités dans cette approche. Ainsi donc, l'approche territoriale

du développement local intègre et agit sur l'ensemble des fonctions du territoire: sociale, culturelle, économique et politique. Une telle construction ou réactivation de territoire sera le fruit du partage de responsabilités entre les divers niveaux de gouvernement et des divers acteurs autant nationaux, régionaux que territoriaux. Ce partage de responsabilité du développement de territoire ne pourra se faire sans une forme de partenariat négocié. Selon Giasson (2007), il est important de considérer l'approche territoriale comme un point de départ qui prend par la suite, autant de formes qu'il y a de communautés, de contexte et d'acteurs. En ce sens, l'approche territoriale demeure une approche choisie par les acteurs concernés.

Toutefois, l'approche territoriale connaît des limites à plusieurs niveaux notamment : la difficulté de rallier les partenaires privés du fait qu'elle suppose l'intervention de plusieurs partenaires sur un territoire et il se pose quelques fois des difficultés pour associer les partenaires privés lors du démarrage. L'autre difficulté réside dans la disparité entre les communautés du fait que toutes les communautés n'ont pas les mêmes capacités à prendre en main leur propre développement. Et enfin, la difficulté de cohérence dû à la difficile intégration du local vers le national. Plusieurs leviers de développement se situent à des niveaux autres que local; aussi, tous les acteurs devront intégrer la stratégie locale dans une stratégie de développement régionale et nationale.

2.2.1.2 Approche entrepreneuriale du développement local

Le développement local entrepreneurial prend davantage son essor au Québec suite à une analyse économique globale des années 90 identifiant la petite et moyenne entreprise comme plus créatrice d'emplois et d'économie locale. Ce constat, combiné à l'approche du développement endogène (provenant de l'intérieur du milieu concerné), propose du développement par la création d'entreprises locales s'inscrivant dans un réseau local de production (Gadoury, 2010). Ainsi, le territoire habité devient donc le porteur actif du développement. Selon la théorie, ce milieu renferme les ingrédients familiaux, culturels, organisationnels et institutionnels pour définir et supporter l'émergence et la croissance de projets et d'entreprises créant de l'emploi et de l'économie. Voilà que ce territoire local, qui dans les théories plus traditionnelles du développement régional, était un lieu d'essai ou d'application d'approches ou de programmes développés d'en haut, devient le développeur, du moins le porteur, de son propre développement. Ce développement étant défini comme l'activation de ses ressources, dans un milieu propice, pour créer de l'emploi et de l'économie et par conséquent, de la qualité de vie pour l'ensemble de sa population, toujours avec l'aide de l'État défini comme accompagnateur. Ce développement est aussi

défini autour de l'entrepreneur de la petite et moyenne entreprise qui, en réseau et en lien étroit avec la communauté, sauront innover et contribuer à l'activation de ce développement global.

Pour Tremblay, Klein et Fontan, le développement local peut être aussi construit à partir du paradigme de l'innovation qui met l'accent sur l'importance du savoir contribuant aux processus innovateurs. Ce «savoir nécessaire pour mettre en pratique une innovation se construit collectivement, dans un contexte réticulaire qui inclut des consommateurs et des producteurs, à partir d'une idée nouvelle, ceci permet de construire la collectivité en tant qu'acteur» (2009 : 14).

Pour Prévost (1994), l'adoption d'une vision entrepreneuriale du développement économique local favorisent : la promotion d'un développement fortement endogène; l'adoption d'une démarche entrepreneuriale de la part des principaux intéressés; la valorisation de l'entrepreneurship comme source de création d'emploi; l'adoption résolue du partenariat pour mobiliser les énergies et les ressources locales.

2.2.1.3 Approche communautaire du développement local

La troisième approche du développement local est davantage centrée sur la dimension sociale et communautaire. Le développement des communautés a pour objectif l'amélioration des conditions et de la qualité de vie de la communauté. Dans une publication de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), ce concept de développement est ainsi défini : «le concept de développement des communautés fait en général référence à un processus, une intervention, une action ou une organisation collective qui se situent au niveau local, dans une municipalité ou un quartier urbain. Ce développement repose sur la capacité des individus d'une communauté, d'agir sur leur environnement, de participer, modifier leur milieu, de prendre en charge le développement de leur communauté avec comme conséquence positive d'améliorer la santé et le bien-être de la population» (2002 : 6).

Et pour Bourque, «le développement des communautés est entendu comme une forme d'action collective structurée sur un territoire donné qui, par la participation démocratique des citoyens et des acteurs sociaux, cible des enjeux collectifs reliés aux conditions et à la qualité de vie» (2008 : 100).

L'approche sociale du développement socio-territorial exposée par Tremblay, Klein et Fontan ajoute qu'il y a constitution de groupes sociaux lorsqu'il y a territoire d'appartenance, groupes qui créent des mouvements sociaux qui, à leur tour, génèrent et soutiennent des actions collectives avec des objectifs économiques inspirés de l'appartenance à un territoire, réconciliant l'économie et la société. Le

développement social et communautaire, pour ces auteurs, « renvoie à des formes de production de richesse dans laquelle la collectivité participe de façon directe, en utilisant des modalités associatives, tant dans la production de biens ou de services que dans ses bénéfices, et en mobilisant des ressources liées au capital socio-territorial d'une collectivité locale» (2009 :15). La communauté et le territoire sont généralement fortement associés et Jacquier et Mendès-France considèrent que l'action axée sur le territoire «vise à générer des dynamismes collectifs, à développer une vie associative, à favoriser l'éclosion d'initiatives relevant de l'économie sociale ou tiers secteurs, donc à construire un sentiment d'appartenance de type communautaire» ((1992); cité par Tremblay, Klein et Fontan, 2009 : 47).

L'approche communautaire présente un avantage de faire bénéficier à la population en général des retombées de la croissance engendrée. Le fait que la population participe et soit associée à la relance ou au développement économique et social constitue pour plusieurs un avantage qui garantit une plus grande efficacité au développement entrepris sur un territoire donné. Mais certains critiquent aussi le fait que l'approche communautaire semble reposer sur l'idée qu'une communauté est un tout homogène, où la richesse générée chez les uns aurait nécessairement un effet d'entraînement sur toutes les personnes et institutions de la communauté. Il faut reconnaître que les communautés aussi locales soient-elles, sont fondamentalement composées d'unités et de personnes distinctes, ayant des aptitudes et capacités distinctes qui, de ce fait, bénéficient de façon inégale des avantages et des désavantages des divers projets de développement local (Tremblay, Klein, Fontan, 2009 : 38). Pour finir ce chapitre, on peut conclure en disant que la participation des citoyens et le processus de développement local sont inséparables du fait que dans de multiples contextes, les citoyens modernes désirent exercer une plus grande influence sur les décisions qui les touchent ou qui sont prises en leur nom parce que cette influence est l'essence même de la démocratie et du développement durable de la société.

Notre revue de la littérature nous a permis de préparer des grilles d'entrevue permettant de faire la relation entre les concepts de participation et de développement local dans le cadre de notre démarche méthodologique, à fin de produire des résultats qui y sont appropriés. Après l'analyse du cadre théorique et conceptuel, le chapitre suivant traitera de la démarche méthodologique.

3. Méthode d'analyse critique sur la participation citoyenne au développement local du district de Nyanza

Le présent chapitre énonce l'orientation méthodologique dans laquelle notre mémoire a été conduit et réalisé depuis le recueil des informations sur le terrain et leur analyse, jusqu'à la production des résultats sur la problématique traitée. Nous avons eu recours à certaines méthodes de travail et techniques de collecte de données. Ainsi, la première section traite de la méthode, la deuxième des instruments de collecte de données et la troisième se consacre à l'apport du stage.

3.1 Méthode de recherche : Etude de cas

Une méthode «C'est la procédure logique d'une science, c'est-à-dire, l'ensemble des pratiques particulières qu'elle met en œuvre pour que le cheminement de ses démonstrations et de ses théorisations soit clair, évident et irréfutable» (Aktouf, 1987 : 20). L'étude de cas donne accès à une compréhension profonde des phénomènes, des processus qui les composent et des acteurs qui en sont les parties prenantes (Gagnon, 2005). Elle se sert de méthodes qualitatives (entrevue semi-dirigée) et quantitatives (outils quantitatifs) et de diverses sources d'information (Gauthier, 2008 : 160).

La méthode de cas présente des avantages : «Ses grandes forces sont bien sûr de fournir une analyse en profondeur des phénomènes dans leur contexte, d'offrir la possibilité de développer des paramètres historiques, d'assurer une forte validité interne, c'est-à-dire que les phénomènes relevés sont des représentations authentiques de la réalité étudiée. Bref, c'est une méthode adaptable tant au contexte qu'aux caractéristiques du chercheur» (Gagnon, 2005 : 3).

Mais l'étude de cas comme méthode de recherche comporte aussi des faiblesses dont il faut toujours être conscient quand on l'utilise : «D'abord, elle est onéreuse en temps et pour le chercheur et pour les sujets. Ensuite la validité externe de ses résultats pose problème, une étude de cas pouvant difficilement être reproduite par un autre chercheur. Finalement, elle présente des lacunes importantes quant à la généralisation des résultats qu'elle permet d'obtenir» (Gagnon, 2005 : 3).

Pour notre étude, nous avons choisi d'utiliser la méthode d'étude de cas pour analyser le rôle accordé par l'administration Rwandaise à la population du district de Nyanza à travers le programme PROFADEL, dans la prise des décisions qui concernent leurs communautés et cela, en vue de pouvoir cerner le problème,

l'expliquer et de proposer des améliorations s'il y a lieu. Les approches quantitative et qualitative ont été utilisées pour analyser notre problématique de mémoire.

3.1.1 Approche quantitative

L'approche quantitative a constitué l'ossature principale de ce travail de recherche. Elle nous a permis d'apporter une attention particulière aux citoyens qui ont été délaissés dans le passé en ce qui concerne la participation au processus de développement. Elle a permis de collecter les perceptions du citoyen dans leur diversité vis-à-vis de la participation dans le développement local.

3.1.2 Une approche qualitative

L'approche qualitative quant à elle, donnera l'occasion au lecteur de nuancer certains constats et d'enrichir la compréhension des phénomènes sociaux observés. Elle permet de compléter la réflexion sur l'analyse critique des phénomènes mis en évidence par l'approche quantitative. C'est ainsi qu'un guide d'entretien a été élaboré pour servir de base au pilotage du débat au sein des divers focus groupes constitués.

3.2 Instruments de collecte de données

Quatre instruments de collecte de données ont été utilisés pour recueillir des informations en rapport avec notre sujet d'étude sur le terrain. Les instruments utilisés sont : L'analyse documentaire, l'observation directe, l'entretien et le focus groupe.

3.2.1 Une analyse documentaire

Concernant la recherche documentaire, les documents des programmes et politiques qui ont un rapport avec la participation citoyenne et le développement local notamment les lois, la politique nationale de décentralisation, la vision 2020, ont été exploités. Nous avons aussi consulté les documents en rapport avec le PROFADEL dans les pays concernés pour disposer de suppléments d'informations sur la raison d'être du programme et de ses missions. L'analyse a permis d'apprécier leur pertinence, leurs forces et faiblesses. La lecture de la doctrine autour des concepts de participation et de développement local a permis d'enrichir l'analyse et de formuler les pistes d'amélioration.

3.2.2 L'observation directe

L'occasion de stage octroyée par l'Université Senghor a été pour nous un moyen d'observation de ce qui se fait sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre du PROFADEL dans le district de Nyanza et de vérifier si la politique nationale de décentralisation initiée depuis 2001 est appliquée au niveau des entités décentralisées, pour promouvoir une démocratie participative qui permet à la population locale de participer

activement dans la prise de décisions concernant toutes les activités d'ordre politique, économique et sociale de leurs communautés.

3.2.3 L'entretien

L'entretien a constitué l'outil le plus utilisé pendant la collecte de données. Des entretiens soutenus par un guide d'entretien et ceux informels ont été organisés avec les personnes ressources au sein de deux secteurs concernés par le PROFADEL, afin de recueillir les données et les informations relatives à ma question de recherche qui est de déterminer le type de participation dont bénéficie la population dans la chaîne décisionnelle du PROFADEL.

Ainsi, les différents entretiens ont été réalisés avec 3 membres du comité national de veille et de suivi (CNVS), des autorités locales, des membres des comités de développement local (CDL) et des comités représentatifs de la population ainsi qu'avec la population elle-même. Nos entretiens se sont focalisés sur la relation entre le principe de la participation des citoyens par rapport à l'approche de développement communautaire appliquée dans le district de Nyanza. Les résultats provenant de ces entretiens nous ont permis de mieux comprendre le système de démocratie participative instauré à Nyanza et de décrire le rôle joué par les populations locales dans les processus décisionnels des programmes touchant leur société et particulièrement le PROFADEL.

3.2.4 Le groupe de discussion (focus group)

Au total, 10 groupes de discussion de 4 personnes chacun ont été organisés à raison de cinq focus groupes par secteur concerné. Par souci de variété et de triangulation, dans chacun de ces deux secteurs des focus groupes ont été organisés avec les autorités et les membres des comités de développement local et les membres des comités représentatifs de la population. Cette technique a permis aux participants d'exprimer librement leurs points de vue quant aux questions relatives à la décentralisation et à la participation. A la fin, nous avons pu disposer des données suffisantes sur leurs perceptions et compréhensions de la problématique de la participation des citoyens dans le développement local.

3.3 Zone d'étude et échantillonnage

Notre travail de recherche a été mené au niveau du district de Nyanza dans ses deux secteurs concernés par le PROFADEL à savoir Busasamana et Kigoma. Pour déterminer la population que l'on veut étudier, nous avons pris un échantillon dont la taille s'élève à 150 personnes et il a été calculé en fonction de

l'effectif des membres des comités représentatifs de toutes les couches de la population et des comités de développement local des deux secteurs, des membres du comité exécutif du district de Nyanza et des membres du CNVS au niveau national. Les membres de notre échantillon renferment différentes variables telles que l'âge, le sexe et le niveau d'instruction qui sont importantes dans l'analyse de la participation des citoyens dans le développement local. Ainsi, l'âge permet de voir à quel niveau les citoyens physiquement actifs, non seulement jouissent de leurs droits mais aussi remplissent leurs obligations civiques.

S'agissant du paramètre sexe, il est actuellement reconnu que le développement durable ne saurait être atteint sans que les hommes et les femmes ne conjuguent leurs efforts. Dans la même optique, la démocratie participative, à la fois comme moyen et finalité, ne saurait devenir une réalité durable sans y associer les hommes et les femmes. La considération de ce même paramètre s'avère également utile d'autant plus que le Rwanda est, depuis 2003, réputé performant en matière d'intégration du genre dans la prise de décisions.

La variable niveau d'instruction est également prise en compte dans l'examen de la participation dans la gouvernance démocratique. La raison en est que nous estimons que ce niveau peut influencer celui de la participation, non seulement à cause du bagage intellectuel acquis à l'école mais aussi sachant que l'école est un agent de socialisation politique par excellence.

Tableau 6 : Répartition de l'échantillon

Institutions	Fréquence	%
Secteur Busasamana	70 Personnes	100%
Secteur Kigoma	70 Personnes	100%
Comité exécutif District de Nyanza	7 Personnes	100%
Comité National de veille et de suivi	3 Personnes	60%

Source : Stage Mai - Juillet 2012.

Il faut signaler que tous les membres de notre échantillon, en plus de posséder d'autres critères cités ci-haut, sont âgés de plus de 18 ans et donc actifs. Tous ces critères ont été pris en compte en vue de s'assurer que les répondants proviennent des différentes couches de la population.

3.4 Apport du stage

3.4.1 Collecte de données et d'informations

Notre stage s'est déroulé à la Fédération Imbaraga qui est l'organisme relais chargé de mettre en œuvre le programme PROFADEL au Rwanda et a duré 10 semaines allant du 07 Mai 16 Juillet 2012. Pendant notre stage, nous avons eu l'occasion de collecter des données et des informations nécessaires à la réalisation de notre mémoire. Le stage nous a aussi donné l'opportunité de travailler sur le terrain et de connaître la réalité de la problématique de notre étude et de nouer des relations de travail avec les partenaires locaux de développement ainsi que la population locale.

3.4.2 Formation en planification et participation à des réunions de haut niveau

Durant notre stage, nous avons participé à divers ateliers de planification réservés à des comités de développement local chargés de concevoir des projets de développement qui seront financés par l'OIF. Nous avons eu le plaisir de participer et de contribuer dans ces ateliers en partenariat avec les animateurs locaux du programme. Ces séances de planification nous ont été d'une grande utilité car, ils nous ont permis de confronter les théories apprises et les réalités sur le terrain en termes de développement local. Nous avons pu aussi prendre part à différentes réunions d'exécution du PROFADEL au niveau du district de Nyanza et au niveau national, notamment lors de la tenue de l'atelier d'échange et de partage sur la mise en œuvre du PROFADEL du 10-11 Juillet 2012 à Kigali qui regroupait tous les représentants des pays bénéficiaires du programme.

3.4.3 Mobilisation des ressources par l'Etat pour financer le PROFADEL

Durant notre stage, nous avons constaté l'engagement de l'Etat Rwandais au niveau de la mobilisation et de la disponibilisation de différentes ressources notamment financières, techniques et humaines pour permettre au PROFADEL d'évoluer dans des bonnes conditions et de pouvoir produire un impact significatif sur le terrain. En effet, sur le plan financier, le gouvernement Rwandais affecte dans sa contrepartie nationale au profit du PROFADEL, un montant annuel de 14.500 Euros destiné à couvrir les frais de fonctionnement de la CNVS, la prise en charge des ressources humaines, le fonctionnement et l'entretien des infrastructures affectées au programme.

Sur le plan technique, l'Etat à travers les entités locales, a mis à la disposition des animateurs relais de l'organisme relais (Fédération Imbaraga), un bureau dans les locaux de chaque secteur concerné par le

programme pour travailler en parfaite synergie avec les fonctionnaires locaux qui interviennent dans le développement local. Sur le plan humain aussi, le gouvernement a affecté un fonctionnaire local au service du PROFADEL pour appuyer les animateurs relais des secteurs cibles dans la campagne de sensibilisation et de mobilisation de la population. L'Etat Rwandais a inséré le PROFADEL dans les programmes prioritaires qui doivent bénéficier d'une attention particulière de la part de tous les acteurs concernés et cela à tous les niveaux de gouvernance du pays.

3.5 Analyse et interprétation des résultats

L'analyse de résultats et l'interprétation des données issues des différentes techniques de collecte de données sont rendues possibles par l'outil SPSS qui dégage nombre de tabulations dont le recoupement permet de mieux comprendre la signification des différentes perceptions des répondants. Le guide d'entretien nous a aidé à regrouper les données issues des débats et interviews qui sont d'une valeur inestimable en ce sens qu'elles donnent un sens aux idées et contributions dégagées par les intervenants lors de notre travail sur le terrain. Le chapitre suivant fait l'objet des résultats de l'analyse de la participation des citoyens au développement local du district de Nyanza.

4. Analyse critique de la participation du citoyen à travers le PROFADEL au développement local du district de Nyanza et les propositions d'amélioration.

Le présent chapitre est consacré à l'analyse des résultats de notre étude sur la participation de la population locale à la mise en œuvre et au processus décisionnel du PROFADEL dans le district de Nyanza, pour plus d'impacts sur l'amélioration du bien-être social et le développement de la collectivité.

La première partie traite des outils de participation dont a disposé la population dans la mise en œuvre du PROFADEL. La deuxième analyse le degré de participation accordé à la population locale dans le processus décisionnel du PROFADEL. Enfin, la troisième fait ressortir les pistes d'amélioration dans la mise en œuvre du PROFADEL dans le district de Nyanza.

4.1 Outils de participation citoyenne comme facteur fondamental du développement local du district de Nyanza.

4.1.1 Résultats tirés de l'analyse documentaire

La stratégie de L'OIF étant de proposer à travers le PROFADEL une nouvelle approche qui vise à favoriser, dans les pays en développement, des politiques publiques et des programmes nationaux davantage axés sur la prise en compte des aspirations des populations à la base et vu que la gestion participative est d'amener le citoyen à s'impliquer dans la prise de décisions au niveau local, les résultats tirés de l'analyse des rapports officiels sur l'état d'avancement des activités du PROFADEL à Nyanza nous ont révélé 2 formes de procédure participative utilisées par la population locale dans leur participation au PROFADEL :

1. Formation des CDL : En février 2012, les CDL regroupant les membres issus des différentes catégories de la population locale ont été constitués pour représenter toute la population des secteurs Busasamana et Kigoma, dans toutes les étapes d'exécution du PROFADEL. Selon l'accord cadre de 2010 entre l'OIF et le Rwanda, les CDL ont comme rôles :

- Représenter tous les acteurs du district et de conduire l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement local;
- Garantir la cohérence et l'efficacité d'une véritable démarche de développement durable au sein du district;
- Mobiliser et rassembler les bénéficiaires du Programme au niveau des secteurs ciblés;

- Veiller au maintien d'une bonne relation de travail entre les différentes parties prenantes au Programme;
- Suivre toutes les étapes d'exécution des projets et rendre compte périodiquement à qui de droit;
- Veiller au principe de la responsabilité mutuelle dans la gestion des projets.

Après la formation de mise à niveau des animateurs relais de la fédération Imbaraga qui a eu lieu en mars 2012 au Togo, ces derniers ont, à leur tour, facilité un atelier de formation des 13 membres des CDL des Secteurs Busasamana, Kigoma et du District pour renforcer leurs capacités afin de les impliquer dans les décisions et en leur conférant le rôle de contrôle et évaluation du PROFADEL. La session de formation s'est déroulée à Nyanza au mois d'avril 2012 et tous les participants ont reçu des certificats de formation le 06/04/2012.

2. Réunions de concertations : Au niveau de chaque secteur concerné par le PROFADEL à Nyanza, 3 séances de travail avec les Comités de développement local (CDL) ont été organisées pour identifier les personnes représentatives de toutes les couches de la population qui seront impliqués dans toutes les étapes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi- évaluation des PDL. Ainsi un comité de 70 personnes a été mis en place au niveau de chaque secteur et composé de SE, CNF, CNJ, agronomes de secteur, chargés des coopératives, JADF, conciliateurs, handicapés, groupes vulnérables, afin d'appuyer les animateurs relais de l'organisme relais IMBARAGA, dans la sensibilisation et l'information de la population pour s'approprier le PROFADEL et jouer un grand rôle dans son exécution.

4.2 Type et degré de participation de la population de Nyanza dans le processus décisionnel du PROFADEL

La réussite du PROFADEL dans le district de Nyanza est basée essentiellement sur l'inclusion et la participation de la population locale dans tous les processus de sa mise en œuvre. La section qui suit dégage les résultats tirés de l'organisation des focus groupes par rapport au rôle que joue la population de Nyanza aux différents niveaux d'exécution du PROFADEL.

4.2.1 Résultats reçus au niveau des focus groupes

Selon les résultats tirés des discussions dans les 12 focus groups touchant 140 personnes et composées des membres des comités de développement local et les membres des comités représentatifs de toutes les couches de la population qui ont été organisés dans les secteurs Busasamana et Kigoma, les participants affirment s'impliquer dans toutes les étapes de la mise en œuvre du PROFADEL. Le tableau ci-dessous

montre les principales activités réalisées par les membres des deux comités chargés de représenter la population.

Tableau 7 : Synthèse des activités réalisées par les membres des CDL et des CRP

Activités principales	Résultats obtenus	Impacts
-Choix des futurs membres des CDL des 2 secteurs	-12 personnes intègres et compétentes ont été choisies pour participer dans les CLD des 2 secteurs	-La population locale a été impliquée dans tout le processus
-Sélection des futurs membres des CRP des 2 secteurs	-140 personnes ont été sélectionnées par la population pour participer dans les ateliers de planification et de validation des plans de développement local	-Implication libre de la population à travers ses représentants dans la réalisation du PROFADEL
-Participations dans des ateliers de diagnostic participatif	-Sélection des participants au processus -Elaboration du calendrier et programmes de travail -Utilisation des outils à utiliser sur le terrain -Réunion avec les autorités et la population locales	-60 participants dans tout le processus dans les ateliers de diagnostic participatif pour déterminer la situation de référence de 2 secteurs.
-Organisation de 2 ateliers de restitutions des résultats	-Un atelier de restitution dans chaque secteur	-140 participants représentant la Population
2 Ateliers de planification des PDL ont été organisés	-Travail avec les groupes thématiques, Analyse des problèmes et leur priorisation, définition de la vision, mission, objectifs globaux, résultats de développement et orientations stratégiques, définition des actions et micro projets communautaires, élaboration d'un plan de suivi-évaluation participatif, budgétisation	-140 participants se sont approprié la méthodologie de l'élaboration des PDL des 2 secteurs
-2 ateliers de validation des résultats issus des PDL	-Un atelier de validation des résultats issus de la planification a été organisé dans les 2 secteurs devant la population dans les réunions de base	-Les assemblées villageoises ont été sollicitées pour validation dans 2 réunions villageoises organisées.
-Etablissements de 2 PDL des secteurs Busasamana et Kigoma	-Des PDL produits et validés avec une forte implication des autorités locales et la société civile	-Les assemblées villageoises ont été mises en contribution pour s'approprier les PDL
-6 microprojets prioritaires ont été identifiés dans les 2 secteurs par la population par l'intermédiaire de leurs représentants	-Validation des microprojets par la population à travers des réunions villageoises de base	-Financement par l'OIF le 12/02/2013, d'un projet d'appui à l'intensification de la bananeraie consolidée dans la cellule Gasoro du secteur Kigoma à hauteur de 55.620 €
Mobilisation des ressources locales	-Campagnes de sensibilisation de la population à appuyer les efforts de l'Etat et du PROFADEL	-Le CDL de Kigoma a déjà mobilisé 1.000.000 Franc Rwandais pour le cofinancement de leur projet d'électrification rurale. Toujours le CDL de Kigoma a consolidé 43 ha de terres agricoles pour leur projet de bananeraie communautaire

Source : Auteur

Le tableau ci-haut montrent les différentes activités réalisées par la population de Nyanza dans le cadre du PROFADEL et estime participer dans les processus d'exécution et de prise de décision au sein du PROFADEL dans la logique d'une démocratie représentative, à travers les comités de développement local et les comités représentatifs de la population qui sont chargés de représenter la population et de veiller à ce que leurs préférences et suggestions soient prises en compte dans l'exécution du PROFADEL.

4.2.2 Résultats tirés de l'observation directe sur le terrain

Notre observation de l'exécution du PROFADEL durant notre stage nous a montré que les domaines d'interventions abordés par un partenaire de développement au niveau local, sont déterminants et conditionnent l'ampleur de la participation. En effet, le gouvernement a inséré le PROFADEL dans les programmes prioritaires du fait que ce dernier s'inscrit dans le cadre de la politique de développement communautaire établie en 2001. Cette politique privilégie l'appropriation des programmes de développement et la participation de tous les acteurs intéressés à l'œuvre du développement en les associant dans la prise de décisions et l'évaluation.

A ce effet, nous avons constaté en observant le déroulement du PROFADEL sur le terrain, que les différents acteurs du programme appliquent des mécanismes d'exécution et de contrôle mise en place par l'Etat Rwandais afin d'atteindre leurs objectifs. En effet, ces mécanismes ont été développés dans la pertinence de travailler dans la logique d'avoir des résultats, par la mesure du rendement des agents des services publics à tous les niveaux de l'administration Rwandaise. L'exécution du PROFADEL à Nyanza n'a pas échappée à cette règle de fonctionnement. Ces mécanismes d'exécution et de contrôle sont les suivants:

1. Les contrats de performance : Ce sont des documents élaborés sur une base annuelle et qui énumèrent les objectifs de développement et les indicateurs de performance correspondants. Chaque contrat de performance identifie un certain nombre de priorités claires, et présente des objectifs spécifiques, décomposés en indicateurs de performance mesurables. Le processus d'élaboration des contrats de performance part en principe du village au district. Il est basé sur le plan de développement du district (PDD) établi pour une période de cinq ans et lequel plan est produit suivant les priorités de développement local exprimées par les populations. En effet, les priorités des villages sont déterminées dans les réunions villageoises. Les familles élaborent leurs contrats de performance qui seront consolidés au niveau du village. Les cellules produisent ensuite leurs contrats de performance à partir de ceux des villages et les envoient au niveau du secteur qui produira ses contrats de performance en considérant les

besoins de la base et les priorités déjà fixées dans le plan de développement du district. Au niveau du district, c'est le Maire qui s'engage à les réaliser et au niveau des secteurs, ce sont les secrétaires exécutifs qui s'engagent à leur tour à les exécuter et le gouvernement central à appuyer les gouvernements locaux dans l'atteinte de leurs objectifs.

Bien qu'étant une initiative authentiquement Rwandaise, ils s'inspirent beaucoup des modèles de gestion axée sur les résultats et constituent un mécanisme de responsabilisation et d'incitation pour les dirigeants des collectivités locales et leurs populations à mettre en œuvre les politiques de décentralisation et à remplir des objectifs de développement local et national. Ainsi, pour assurer sa réalisation, le PROFADEL a été inséré dans les contrats de performance des secteurs de Busasamana et Kigoma ainsi qu'au niveau du district de Nyanza. Il faut signaler l'ampleur de l'importance de ces contrats de performance parce qu'ils sont signés entre le Président de la République et les Maires de districts au nom de leurs citoyens. Un suivi et une évaluation continus sont faits pour chaque contrat de performance sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle.

2. Travaux communautaires : Ils sont enracinés dans la tradition Rwandaise où il a toujours été naturel de s'entraider en cas de nécessité et constituent une tradition de travail volontaire sur les projets communautaires. Par ailleurs, ils entretiennent et encouragent le rapprochement fraternel entre dirigeants et dirigés permettant ainsi un échange d'idées sur certains problèmes sociaux par un dialogue franc. Le but visé par les travaux communautaires c'est la réhabilitation du travail manuel et une mobilisation générale de la population pour son développement. Ils se déroulent chaque dernier samedi du mois dans tout le pays. Du petit au grand, du riche au pauvre, du plus petit paysan au grand dignitaire, tout le monde descend sur le terrain pour accomplir un acte d'utilité publique convenu. Les fruits de cet effort collectif se sont déjà fait remarquer surtout dans la construction des logements pour les sans-abri, dans le reboisement, la construction et l'entretien des routes ainsi que le nettoyage des quartiers résidentiels. Ainsi, dans le cadre de l'exécution du PROFADEL, la population locale participe déjà dans diverses activités incluses dans les PDL des secteurs Busasamana et Kigoma comme la construction des salles de classe, l'entretien des routes, la plantation d'arbres etc.

3. Des journées de redevabilité au niveau local : Il s'agit des journées portes ouvertes organisées trimestriellement au niveau du district et des secteurs aux cours desquelles les populations viennent s'informer du fonctionnement de l'administration locale et de demander des comptes aux autorités locales

sur la qualité et l'accessibilité des services publics. Pour aller plus loin dans le renforcement du contrôle des populations sur les prestations des autorités locales en matière de services sociaux et administratifs, deux instruments originaux ont été inaugurés en 2005 qui permettent une évaluation citoyenne régulière des performances des autorités locales : La carte de rapport citoyen et la carte de marquage communautaire. Ces outils sont destinés à collecter l'appréciation des citoyens sur la qualité et l'accessibilité des services fournis par l'administration locale ou ses partenaires. Les avis ainsi collectés servent de base aux ajustements le cas échéant (MINALOC, 2008).

4.2.3 Résultats obtenus au niveau des entretiens avec les autorités locales

Selon les autorités locales du district de Nyanza et des secteurs concernés par le PROFADEL, l'objectif principal de la décentralisation est de donner la capacité et sensibiliser la population locale pour qu'elle participe à l'initiation, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des décisions et des programmes qui la concernent en tenant compte de ses besoins, de ses priorités, capacités et ressources, en transférant pouvoir, autorité et ressources du gouvernement central vers les gouvernements locaux et vers les instances de base». Dans le cadre du PROFADEL, il a été mis en place à tous les niveaux de l'administration locale du district de Nyanza, des espaces permettant aux citoyens de participer à la réflexion et au choix des priorités de développement de leurs entités tels que :

1. Le niveau de participation : Au niveau de base (village et cellule) où la participation est individuelle et directe, la population locale de Nyanza participe au PROFADEL à travers des réunions de base notamment les réunions qui se tiennent chaque samedi de la fin du mois, lors des travaux communautaires et lors des assemblées villageoises qui se tiennent une fois par mois. A travers ces différentes réunions à la base qui constituent les espaces de participation au niveau de base, les citoyens ont été informés par l'animateur relais de l'organisme relais, de l'origine, des missions, des objectifs et des attentes du PROFADEL et ont à leur tour, exprimé leurs différents points de vue compte tenu de leurs besoins et continuent de recevoir des informations de l'exécution du PROFADEL par le biais de leurs représentants dans le comité de développement local et par celui des autorités et des animateurs relais.

L'exécution du PROFADEL aux échelons supérieurs notamment au district de Nyanza et aux secteurs Busasamana et Kigoma où la participation est indirecte à travers les représentants élus, les citoyens participent par l'intermédiaire des membres des comités de développement local et des comités

représentatifs qu'ils ont eux-mêmes élus pour les représenter et qui reviennent au niveau de base pour leur transmettre les dernières informations sur la mise en œuvre du PROFADEL dans leurs localités.

2. Le niveau de coordination : La question que l'on peut se poser à ce niveau est de savoir le type d'autorité et le pouvoir conféré aux participants dans les instances de prise de décision et de déterminer leurs liens avec les décisions des gouvernants? L'influence des citoyens dans la mise en œuvre du PROFADEL est au centre de cette question. Elle indique le degré d'habilitation que le dispositif participatif permet d'atteindre.

Selon les autorités locales, la coordination du PROFADEL se fait à deux niveaux. Au niveau national, il y a le comité national de veille et de suivi (CNVS) composé de représentants de différents ministères et institutions publiques ayant le développement local dans leurs attributions. La direction générale en charge du développement communautaire et des affaires sociales du ministère de l'Administration Locale dont le directeur général est le président du (CNVS), assure les missions de supervision, de coordination, de suivi-évaluation et de contrôle de conformité de la mise en œuvre du programme PROFADEL.

Au niveau local, ce sont les comités de développement local des secteurs en partenariat avec l'organisme relais qui sont chargés d'accompagner la collectivité ou les groupements de base dans la mise en œuvre du PROFADEL. Comme les principaux bénéficiaires visés par le PROFADEL sont les communautés de base de ces secteurs appartenant aux segments de population les plus défavorisées, un comité représentatif de 70 personnes dans chaque secteur a été mis en place pour représenter toutes les couches de la population dans la mise en œuvre du PROFADEL.

3. Intégration de l'approche genre dans les instances de prise de décision à Nyanza

Les autorités locales ont aussi souligné le rôle de l'introduction de l'approche genre dans le processus d'exécution du PROFADEL et surtout la politique nationale du genre et sa stratégie de mise en œuvre qui spécifient que le genre est une notion transversale et doit être pris en compte dans tous les secteurs de développement. Cette politique se fonde sur le principe selon lequel les femmes et les hommes sont des citoyens égaux devant la loi qui doivent contribuer pleinement au processus de développement. Le processus de décentralisation au Rwanda a été effectivement conçu dans l'objectif de faire participer toutes les couches de la population au développement du pays. Ainsi, des lois y relatives ont été promulguées, prévoyant l'accroissement du nombre des femmes dans les organes de décision au niveau des entités décentralisées. Par exemple, la loi relative à la structure et au fonctionnement des districts

dispose qu'au moins 30% des membres du conseil du district doivent être des femmes et que la coordinatrice du conseil national des femmes doit également être membre du conseil. Ce principe est repris par la loi relative aux élections au niveau des structures de base notamment les secteurs et les cellules. Ces dispositions permettent de corriger les inégalités liées au genre dans le domaine de la participation à la prise de décision (MIGEPROF, 2004). Aussi, la démarche de l'OIF en ce sens et à travers le PROFADEL, prévoit de cibler de façon proactive les femmes qui constituent avec les jeunes, l'une des catégories sociales les plus pauvres au sein des communautés cibles.

Tableau 8 : Fréquence des membres des CDL et CRP selon le sexe

Secteurs	Nombre de membres	Hommes	Femmes	% Femmes	% Hommes	Total (%)
Busasamana	70 personnes	32	38	54%	46%	100%
Kigoma	70 personnes	34	36	51%	49%	100%

Source : Auteur

Comme le montre ce tableau récapitulatif des participants ci-haut, le nombre des femmes participant dans les 2 comités représentatifs de la population au sein du PROFADEL est un peu élevé que le nombre d'hommes, ce qui explique l'intérêt d'appliquer le genre dans le processus décisionnel du PROFADEL.

4.2.4 Relation du pouvoir de l'Etat et du pouvoir conféré aux citoyens dans le cadre de l'exécution du PROFADEL?

Selon les données reçues des entretiens avec les trois membres du CNVS, le gouvernement du Rwanda a engagé d'importants efforts pour mettre en œuvre et implanter profondément la politique nationale de décentralisation et la politique de développement communautaire, de façon à ce qu'elles deviennent des traits de caractère du système et des pratiques de gouvernance au Rwanda et elles constituent une réponse à un désir remarqué exprimé par les citoyens de faire entendre leur opinion dans les affaires de l'Etat.

D'ailleurs, un des objectifs principaux de la politique nationale de décentralisation est de donner la capacité et sensibiliser la population locale pour qu'elle participe à l'initiation, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des décisions et des programmes qui la concernent, en tenant compte de ses besoins, de ses priorités, capacités et ressources, en leur transférant pouvoir, autorité et ressources du gouvernement central vers les gouvernements locaux et vers les instances de base. A cet effet, selon toujours les

membres de la CNVS, dans le cadre de la mise en œuvre du PROFADEL à Nyanza, une attention particulière a été portée aux questions relatives à la responsabilisation des différents acteurs du PROFADEL à différents niveaux.

Ainsi, au niveau national, le Ministère de l'Administration locale qui représente le gouvernement du Rwanda est en charge de la coordination du PROFADEL. En son sein, la Direction générale du développement communautaire et des affaires sociales s'occupe au niveau des districts, du suivi des projets de développement rural exécutés, du programme des investissements publics et de la planification du développement communautaire local dont aussi fait partie le PROFADEL. Le but du maintien de la responsabilité de la coordination du PROFADEL au niveau national est de pouvoir permettre la transparence, la rapidité et l'efficacité des interventions du programme.

Au niveau local, ce sont les comités de développement local et les comités représentatifs de la population locale regroupant en leurs seins les différents acteurs de développement, notamment les organisations non gouvernementales, les groupements paysans, les coopératives, les associations sans but lucratif qui se retrouvent dans des forums d'action conjointe pour le développement (JADF) au niveau du district et des secteurs pour échanger sur les problèmes locaux et les solutions à y apporter.

Enfin, les citoyens constituent les véritables maîtres d'ouvrage du PROFADEL puisque les projets sont réalisés sous leur contrôle en tenant compte de leurs préférences et en y apportant sa contribution. Le rôle du gouvernement dès lors c'est de s'assurer que l'harmonie, la synergie et la complémentarité soient entretenues et maintenues entre les divers preneurs d'enjeux impliqués au niveau national et local dans la planification et la mise en œuvre du PROFADEL.

En résumé de ces deux parties consacrées à l'analyse des résultats, nous retenons qu'au niveau de la mise en œuvre du PROFADEL dans le district de Nyanza et plus particulièrement dans les secteurs de Busasamana et Kigoma, l'aspect participatif des citoyens est réellement pris en considération à tous les niveaux des entités décentralisées et les mêmes citoyens disposent suffisamment d'outils de participation pour s'impliquer activement dans le développement de leurs communautés.

4.3 Propositions d'amélioration dans la mise en œuvre du PROFADEL à Nyanza

L'exécution du PROFADEL est bien lancée dans le district de Nyanza et promet de produire des résultats escomptés sur le terrain. Mais nous avons relevé quelques problèmes à tous les niveaux d'exécution du

PROFADEL qui pourraient retarder l'échéance du programme ou créer des dysfonctionnements au sein des institutions et des acteurs impliqués.

Ainsi, au niveau national, la coordination du PROFADEL est assurée par le comité national de veille et de suivi. Notre constat durant notre stage est que ce comité peine à se réunir alors qu'au niveau local, les comités locaux de développement se réunissent comme prévu. On pourrait craindre dans ce cas, une asymétrie d'informations et un ralentissement des travaux du PROFADEL. Il faudrait que la CNVS se réunisse une fois dans trois mois comme prévu dans l'accord cadre entre l'OIF et le Rwanda.

Au niveau de l'organisme relais, nous avons constaté lors des ateliers de planification sur le terrain, des carences de la part des animateurs relais dans le domaine de conception et de gestion des projets. Un besoin urgent de renforcement des capacités s'avère nécessaire. Nous proposerions donc 7 jours de formations intensives dans ce domaine pour éviter d'éventuels refus de financement pour cause d'incompatibilité avec les procédures de financement de l'OIF.

On a ensuite constaté que les autorités locales et la population participent activement jusqu'ici à la réalisation du PROFADEL. Mais les secteurs Busasamana et Kigoma concernés par le PROFADEL devraient en accord avec l'organisme relais, avoir un droit de regard sur les animateurs locaux et de pouvoir faire un suivi régulier des activités sur le terrain, pour éviter un certain relâchement de la part des animateurs relais qui sont officiellement sous la responsabilité de l'organisme relais qui lui, se trouve éloigné du lieu d'exécution du PROFADEL.

Enfin, la préoccupation qui résulte des échanges qu'on a eus avec la population locale sur leurs attentes du PROFADEL résulte surtout sur la longue durée des procédures de financement de leurs projets. En effet, leur expérience avec les différents partenaires au développement leur a montré qu'il y avait des règles de procédure un peu plus longues à suivre pour débloquer les fonds. Cette situation peut porter un coup à la participation de la population au PROFADEL et nous recommandons donc à l'OIF de tenir compte de cet aspect et de pouvoir améliorer ses procédures de financement.

Conclusion

Ce travail de recherche nous a permis d'analyser le rôle que joue la population locale du district de Nyanza dans le développement de leur communauté à travers le PROFADEL, depuis la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation en 2001. Les résultats de notre mémoire nous ont montré que la décentralisation est réellement appliquée jusqu'au niveau le plus bas de l'Administration du district de Nyanza, pour permettre à la population locale de participer à travers le PROFADEL, dans la participation et la prise de décision concernant le développement de leur communauté.

Du point de vue formel, nous avons vu que le concept de participation des citoyens au processus de développement local au Rwanda est protégé par des documents cadres tels que la Constitution de 2003, la vision 2020, la politique nationale de décentralisation ainsi que la politique de développement communautaire. Ce rapprochement nous a permis de décrire la situation réelle de la question de la participation citoyenne dans le processus décisionnel au niveau du district de Nyanza et au PROFADEL.

En effet, en démocratie, la participation dépend pour une large part de la fonctionnalité des institutions étatiques et non étatiques. Nous avons pu montrer à travers les résultats de notre recherche que le gouvernement Rwandais a créé les conditions pour une émergence d'un bon cadre de participation grâce aux outils et espaces de démocratie participative dont dispose la population de Nyanza pour participer aux différents processus décisionnels de leur communauté. L'existence de ces outils et espaces de participation citoyenne et la connaissance de leur existence par la population a beaucoup contribué dans la sensibilisation et dans la mobilisation lors du démarrage du PROFADEL.

Au delà des simples outils de participation, nous constatons que la population de Nyanza s'implique activement dans la réalisation du PROFADEL du fait qu'elle est déjà au courant de ses droits au processus de prise de décision. Dans le cas du PROFADEL dans le district de Nyanza, le type de participation utilisée par la population est la démocratie participative qui met à la disposition des citoyens, un ensemble de dispositifs et de procédures pour leur permettre de s'impliquer dans la vie politique du pays.

La démocratie participative des citoyens de Nyanza dans la mise en œuvre du PROFADEL se fait à deux niveaux. D'abord au niveau de base (cellules et villages) où la participation au processus décisionnel est directe à tout citoyen âgé à partir de 18 ans. Ensuite aux échelons supérieurs (district et secteurs) où la participation se fait par représentation à travers les comités de développement local et les comités

représentatifs par lesquels les citoyens ont délégué leurs pouvoirs à des représentants qui possèdent le pouvoir d'agir aux noms des citoyens en veillant à la prise en compte de leurs préférences et suggestions dans l'exécution du PROFADEL.

Le document qui énonce la politique nationale de la décentralisation au Rwanda stipule que la politique de décentralisation renforcera le partage de pouvoir en assurant que la population rwandaise dispose des pouvoirs nécessaires pour déterminer leur destinée politique, économique et sociale. Le gouvernement rwandais a décidé d'introduire une gouvernance décentralisée pour donner au peuple le droit d'avoir un mot à dire chaque fois que des décisions qui le concernent doivent être prises. Il s'agit en fait d'amorcer un changement de mentalité après une longue période d'une culture politique hautement centraliste. L'idée est donc de promouvoir à travers la décentralisation, la participation du citoyen dans l'élaboration des politiques et programmes ainsi que dans leur exécution et dans leur évaluation.

Le domaine de la participation est trop vaste et on ne prétend pas avoir fait une étude exhaustive du sujet. Nous encourageons donc les études ultérieures qui pourraient s'intéresser sur la question de la participation dans l'optique de la décentralisation du point de vue financier, fiscal ou territorial pour apporter des solutions à la problématique de la participation citoyenne au processus décisionnel au Rwanda.

Références bibliographiques

- Abelson, J. et autres (2011). «Le modèle de Montréal : la tenue d'un débat public raisonné». *Télescope*, vol.17, n°1, p.172.
- Aydalot, P. (1984). *Crise et espace*. Paris : Économica, 350 pages.
- Bourque, D., 2008. *Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés*, Presses de l'Université du Québec, 142 p.
- Burkey, S., 1993. (Les Gens d'abord : Guide au Développement Rural autonome, participatif.)
- Favreau, L. et B. Lévesque. 1999. *Développement économique communautaire (Économie sociale et intervention)*, PUQ, 230 p.
- Fung, A. (2011). «Les différentes modalités organisationnelles des forums participatifs», *Télescope*, vol.17, n°1, p.168.
- Gadoury, G. (2010). *Le projet comme approche pour réaliser le développement local : l'exemple du pacte rural*. 168 pages.
- Gagnon, Y-C. (2005). *L'étude de cas comme méthode de recherche*. Ed. Presses de l'Université du Québec. Québec. 128 pages.
- Howlett, M., M. Ramesh et A. Perl. 2011. *Télescope*, «Participation citoyenne». *Revue d'analyse comparée en Administration publique*, Vol.17, n°1, p.104.
- INSPQ. (2002). *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés – conceptions, actions, enjeux, défis et préoccupations*. Québec : INSPQ. 40 pages.
- INSR, 2008. *Enquêtes des données de référence du district Nyanza*.
- IRD. (2010). *La participation citoyenne, un des enjeux de la démocratie au Rwanda République du Rwanda (Août 2005), Programme de réforme du territoire*, Kigali, p.8.
- Diallo, I. (2003). *Hémisphères*, «Tout ce que tu fais pour moi sans moi n'est pas fait pour moi», n°31.
- Kakumba, U. (2010). *Revue internationale des sciences administratives : Participation citoyenne et développement rural en Ouganda*.
- MEDEV. (2006). *Guide méthodologique de planification locale : Comment élaborer un plan communal de développement*.
- MINALOC. (2001). *Politique de décentralisation fiscale et financière*

MINECOFIN. (2007). Ébauche du Guide de planification et de budgétisation pour les gouvernements locaux : Volume 1 Guide du processus de budgétisation et de planification du développement du district, 2^{ème} édition, Rwanda, Janvier 2007, p.7.

OIF. (2011). Accord cadre OIF-Rwanda sur le PROFADEL.

Planque, B. (1983). «Une nouvelle organisation spatiale du développement», le développement décentralisé : Dynamique spatiale de l'économie et planification régionale. LITEC, collection GRAL, p. 5-26

Prévost, P. (1994). «Développement économique local et stratégie entrepreneuriale». L'Entrepreneurship et le développement local 11e Colloque. Saint-Hyacinthe : Fondation de l'Entrepreneurship, pp. 1-21

Rezsöhady, R., 1985. Le développement des communautés : Participer, Programmer, Innover. Ed. CIACO, Louvain-la-Neuve.

Sintomer, Y. (2003). Territoires : «Cinq défis de la démocratie participative», n°434.

Smith, S., 2003. Négrologie : «Pourquoi l'Afrique ne meurt jamais».

Sosa, A., 2001. (École et citoyenneté), conférence centrale de la Rencontre Pédagogique de Foi et Joie Guayana, Venezuela, p. 5.

Tremblay, D-G; Klein, J-L et Fontan. (2009). Initiatives locales et développement socio-territorial. Québec : Télé-Université. 353 p.

Turnbull, L. et P. Aucoin. 2011. Télescope, «Participation citoyenne». Revue d'analyse comparée en Administration publique, Vol.17, n°1, p.104.

Venne, M. (2001). «Des citoyens responsables», Télescope, vol.17, n°1, p.194.

www.francophonie.org

www.minaffet.gov.rw

www.minaloc.gov.rw

www.nyanzadistrict.gov.rw

ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien adressé aux membres du CNVS

1. Quelle appréciation faites-vous de l'application de la politique nationale de décentralisation à Nyanza ?
.....
.....
2. Quels sont les problèmes liés à la mise en œuvre de cette politique ?
.....
.....
3. Quel pourrait selon vous, l'apport du PROFADEL dans la consolidation des acquis de la décentralisation à Nyanza ?
.....
.....
4. Comment sont réparties les responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre du PROFADEL ?
.....
.....

Annexe 2 : Guide d'entretien adressé au comité exécutif du district de Nyanza

1. Comment analysez-vous la politique nationale de décentralisation dans le milieu rural au Rwanda ?
.....
.....
2. Et quelle est la relation faites-vous entre cette politique et le concept de participation des citoyens ?
.....
.....
3. Est-ce que la population du district de Nyanza participe au processus de développement de leur communauté ?
Oui Non
4. Si oui comment ? Si non pourquoi ?
.....
.....
5. Comment appréciez-vous le rôle joué par le PROFADEL au processus de développement local de votre communauté
.....
.....
6. Quelle est la relation faites-vous entre la mise en œuvre du PROFADEL et la participation citoyenne dans le cadre de la décentralisation des collectivités locales à Nyanza ?

-
.....
7. Quelles sont les retombées attendez-vous du PROFADEL dans la consolidation des acquis de la décentralisation dans le district de Nyanza ?

.....
.....

Annexe 3 : Guide d'entretien adressé aux focus groupes

1. Connaissez-vous la politique nationale de décentralisation ?

Oui Non

2. Si oui, que signifie t-elle pour vous ?

.....
.....

3. Participez-vous à la chaîne décisionnelle dans le cadre du processus de développement local de votre communauté ?

Oui Non

4. Si oui, de quels outils disposez-vous pour participer ? Si non, pourquoi ?

.....
.....

5. Connaissez-vous le PROFADEL ?

Oui Non

6. Si oui, quel est selon vous, son rôle ?

.....
.....

7. Participez-vous dans la mise en œuvre du PROFADEL ?

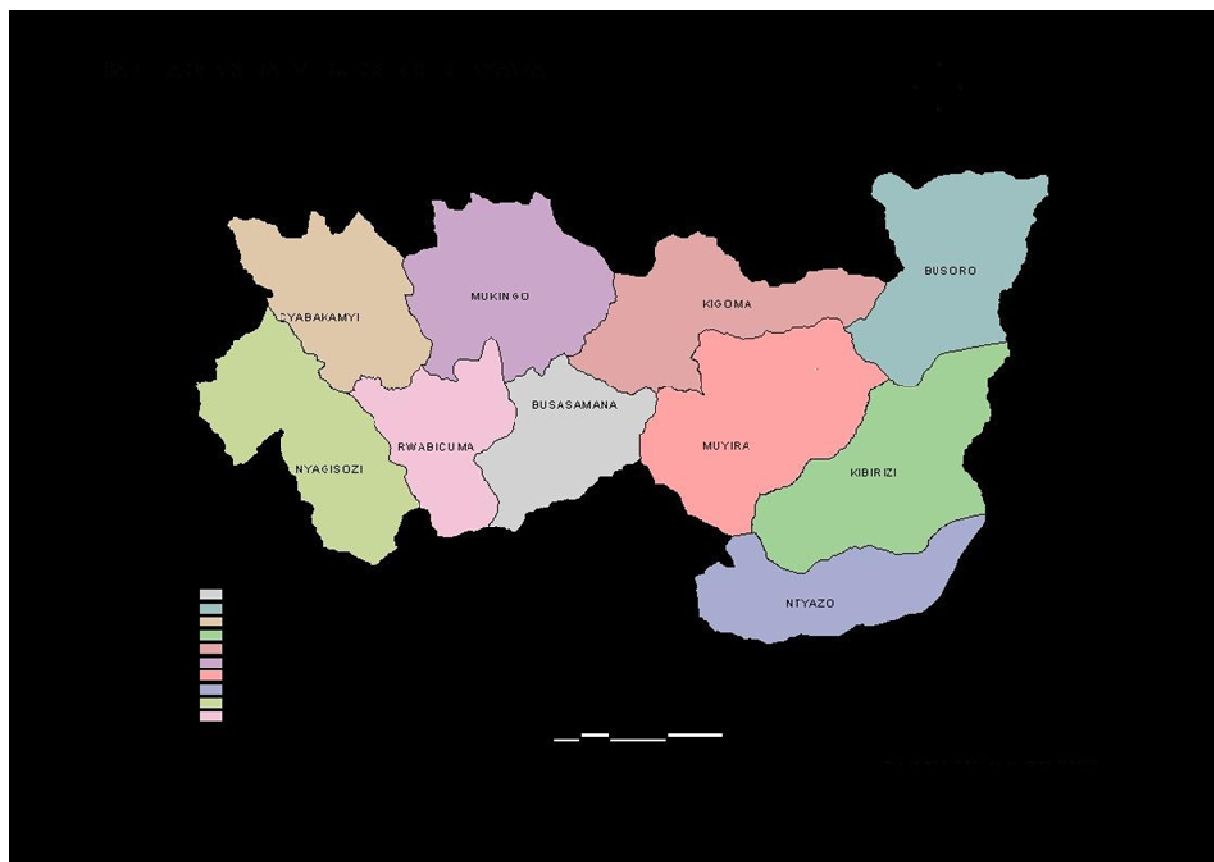
Oui Non

8. Si oui, comment ? Si non pourquoi ?

.....
.....

9. Quelles sont selon vous, les insuffisances dans la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation ?

Annexe 5 : Carte de Nyanza



Source : District Nyanza (2008)

Annexe 6: Objectifs du PROFADEL

- Renforcer les initiatives et capacités de développement des communautés de base tout en améliorant auprès de la population locale la visibilité de la Francophonie;
- Améliorer l'ancrage au niveau local des politiques et stratégies nationales de réduction de la pauvreté;
- Améliorer l'efficacité des outils nationaux de la décentralisation et du développement local.

Source : Accord-cadre entre l'OIF et le Rwanda (2010)

Annexe 7 : Démarche de l'OIF

- Orientation et appui institutionnel du Gouvernement;
- Partenariat avec la société civile organisée;
- Synergie des acteurs impliqués;
- Mutualisation des expériences.

Source : Accord-cadre entre l'OIF et le Rwanda (2010)

Annexe 8 : Composition du CNVS du PROFADEL

- Président : Le directeur général ayant le développement communautaire dans ses attributions (Ministère de l'Administration Locale);
- Secrétaire : Un représentant du Secrétariat national d'exécution de la décentralisation (NDIS);
- Membres :
 - Un représentant du Ministère des Finances et de la planification économique;
 - Un représentant du Ministère des Affaires étrangères et de la coopération;
 - Un représentant du Fonds d'appui au développement local au Rwanda (RLDSF);
 - Un représentant de la Plateforme de la société civile;

Le Coordinateur de l'organisme relais est un membre observateur de ce comité.

Source : Accord-cadre entre l'OIF et le Rwanda (2010)

Annexe 9 : Rôles du CNVS

- Garantir le niveau de concertation nécessaire à la réussite du Programme au plan national;
- Veiller à la coordination au sein des entités sélectionnées;
- Veiller au respect des engagements pris dans le cadre du Programme;
- Assurer le respect de la logique d'intervention du Programme;
- Assurer la mobilisation des ressources nationales;
- Examiner et valider les plans de travail et le budget ainsi que les rapports périodiques d'exécution;
- Appuyer et conseiller les comités de développement local;
- Veiller à la mise en œuvre des recommandations de l'OIF et des missions d'évaluation;
- Vérifier la cohérence des stratégies et des actions des projets et leurs articulations avec les stratégies nationales;
- Formuler des avis techniques argumentés pour l'OIF et le gouvernement Rwandais;

- Anticiper sur les conflits de compétence et de rôles;
- Mettre en place des mécanismes d'alerte en cas d'écart par rapport aux objectifs visés.

Source : Accord-cadre Rwanda-OIF (2010)

Annexe 10 : Composition de CDL

- Président : Le vice-maire chargé des Finances et du développement économique;
- Vice-président : Le vice-maire chargé des Affaires sociales;
- Secrétaire : Le Directeur ayant la planification économique dans ses attributions au niveau du district;
- Membres :
 - Deux représentants des organisations communautaires des deux secteurs retenus;
 - Un représentant de l'organisme relais;
 - Un représentant du Forum d'action conjointe pour le développement;
 - Deux secrétaires exécutifs des secteurs d'intervention.

Source : Accord cadre Rwanda-OIF (2010)